

PSA

BANQUE

FRANCE



RAPPORT
SEMESTRIEL
2020

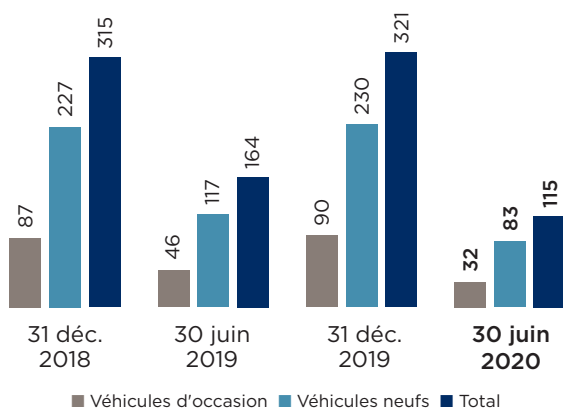
SOMMAIRE

Chiffres clés au 30 juin 2020	1
1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3
1.1 Activités du groupe PSA Banque France	4
1.2 Analyse des résultats opérationnels	12
1.3 Situation financière	16
1.4 Adéquation des fonds propres – Informations au titre du Pilier III	20
1.5 Gouvernement d'entreprise – Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France	35
2. COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020	45
2.1 Bilan consolidé	46
2.2 Compte de résultat consolidé	47
2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	48
2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	49
2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	50
2.6 Notes aux états financiers consolidés	51
2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	78
Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2020	79

CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2020

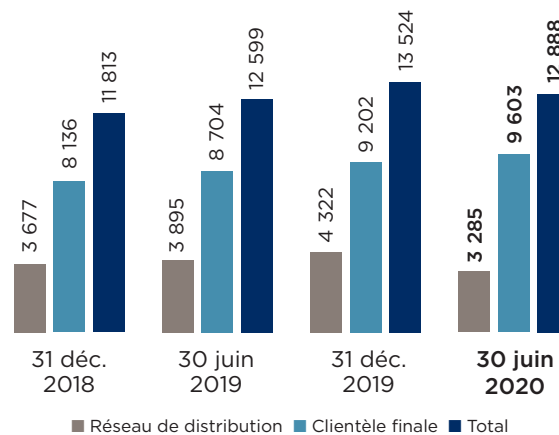
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANCÉS À LA CLIENTÈLE FINALE

(en milliers de véhicules)



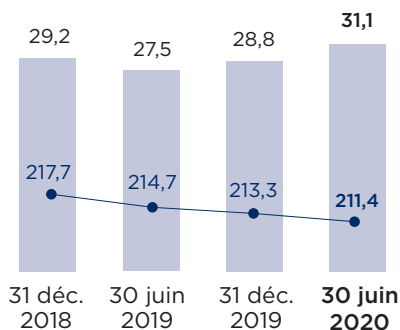
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION

(en millions d'euros)

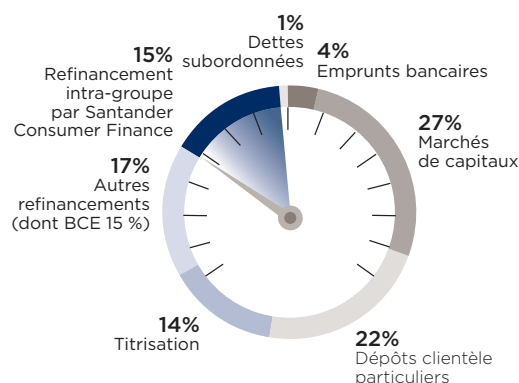


TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES

(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS / en % des contrats de financement)

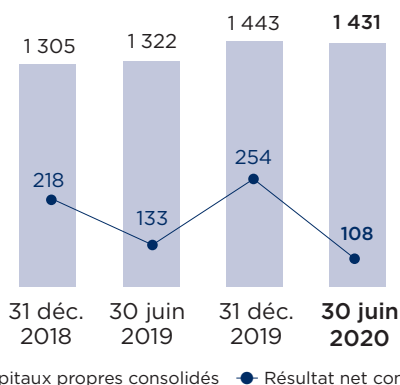


SOURCES DE REFINANCEMENT AU 30 JUIN 2020



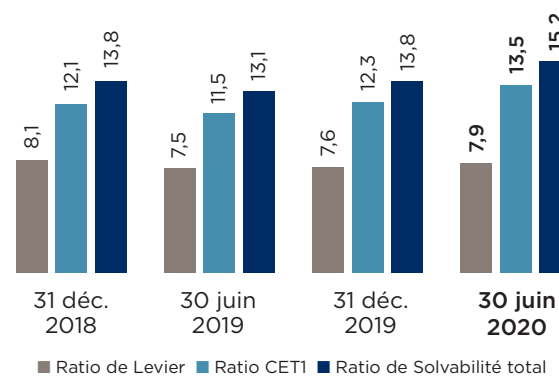
CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL

(en %)





1.

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE	4	1.4 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III	20
1.1.1 Résumé des informations financières	4	1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres	21
1.1.2 Activités du groupe PSA Banque France	5	1.4.2 Ratio de levier	29
1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	12	1.4.3 Informations relatives au risque de liquidité	31
1.2.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	12	1.4.4 Informations relatives au risque de taux d'intérêt	33
1.2.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France	12	1.4.5 Informations relatives aux expositions faisant l'objet de mesures appliquées en réponse à l'épidémie de COVID-19	33
1.2.3 Résultats des opérations	14	1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE	35
1.3 SITUATION FINANCIÈRE	16	1.5.1 Présentation générale de PSA Banque France	35
1.3.1 Actifs	16	1.5.2 Actionnariat - structure du capital social	35
1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses	16	1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction	36
1.3.3 Politique de refinancement	17	1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'administration	36
1.3.4 Sécurité de la liquidité	19	1.5.5 Responsables du contrôle des comptes	43
1.3.5 Notations de crédit	19		

1.1 ACTIVITÉS DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

1.1.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport semestriel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays membres de l'Union

Européenne. Les comptes consolidés ont été revus au 30 juin 2020 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
Produit net bancaire	274	259	+5,8%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(82)	(81)	+1,2%
Coût du risque	(31)	(14)	+121,4%
Résultat d'exploitation	161	164	(1,8%)
Autre résultat hors exploitation	(5)	-	-
Résultat avant impôts	156	164	(4,9%)
Impôts sur les bénéfices	(48)	(31)	+54,8%
RÉSULTAT NET	108	133	(18,8%)

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

Actif	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Caisse, banques centrales, CCP	396	453	(12,6%)
Actifs financiers	-	1	(100,0%)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 218	979	+24,4%
Prêts et créances sur la clientèle	12 888	13 524	(4,7%)
Actifs d'impôts	17	10	+70,0%
Autres actifs	378	377	+0,3%
Immobilisations corporelles	26	18	+44,4%
TOTAL DE L'ACTIF	14 923	15 362	(2,9%)

Passif	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Passifs financiers	1	2	(50,0%)
Dettes envers les établissements de crédit	4 074	3 738	+9,0%
Dettes envers la clientèle	3 099	2 877	+7,7%
Dettes représentées par un titre	4 972	5 971	(16,7%)
Passifs d'impôts	425	377	+12,7%
Autres passifs	766	799	(4,1%)
Dettes subordonnées	155	155	-
Capitaux propres	1 431	1 443	(0,8%)
TOTAL DU PASSIF	14 923	15 362	(2,9%)

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Réseau de distribution	3 285	4 322	(24,0%)
Clientèle finale	9 603	9 202	+4,4%
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	12 888	13 524	(4,7%)

1.1.2 Activités du groupe PSA Banque France

1.1.2.1 PRÉSENTATION

Banque PSA Finance, la financière du Groupe PSA, spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la filiale de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat bancaire qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal depuis août 2015.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, après avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

A. Organisation

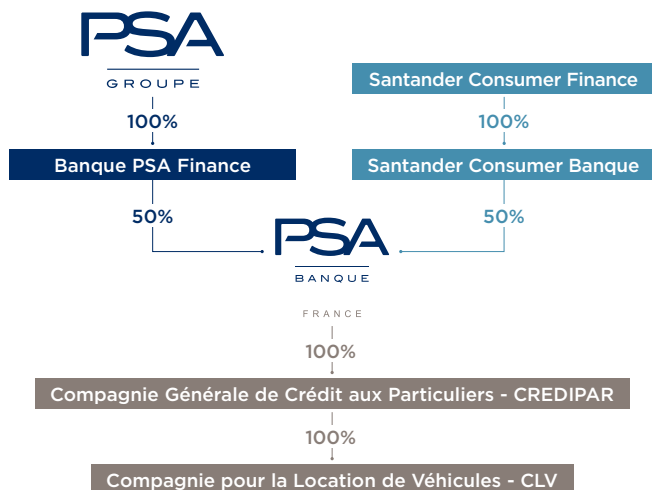
PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé l'entité SOFIRA. Cette opération a été sans impact sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 9, rue Henri Barbusse, Gennevilliers (92230) jusqu'au 17 juillet 2020 et depuis, sis au 2-10 Boulevard de l'Europe, Poissy (78300) et ses trois agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

B. Organisation de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc.) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques historiques du Groupe PSA et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement dans le contexte de l'épidémie de COVID-19. Tout en maintenant un haut niveau de performance, le groupe PSA Banque France a mis en place des reports d'échéances et des rééchelonnements à destination de ses clients et du réseau de distribution. Ces solutions, qui s'inscrivent dans le protocole de place FBF-ASF du 17 juin 2020, auquel le groupe PSA Banque France a adhéré, ont permis notamment aux clients entreprises et professionnels, de faire face à cette période exceptionnelle dans les meilleures conditions.

Les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société du Groupe PSA ;
- **une relation privilégiée avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France. Aujourd'hui, PSA Banque France adapte ses solutions suite à l'arrivée de modèles électrifiés au sein des gammes des marques ;
- **un système d'information performant intégré dans le point de vente qui va évoluer dans les mois à venir afin d'être au plus près des affaires en cours des réseaux.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule ;

■ **une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « *one-stop shopping* » est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients. Cette offre va prendre en compte les évolutions du comportement du client vers plus de mobilité ;

■ **une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, le groupe PSA Banque France propose des solutions en ligne comme des calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Est également proposée aux clients la possibilité d'acquérir en ligne leur véhicule avec son financement tout en maintenant la relation avec le réseau. Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, le Groupe PSA et le groupe PSA Banque France ont lancé pour la première fois en France une solution complète de vente et de financement de véhicules neufs 100% en ligne. Les trois marques historiques du Groupe PSA bénéficient de ce nouveau canal de distribution ;

■ **une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe PSA Banque France bénéficie des financements levés sur les marchés de capitaux (titres de créances négociables et émissions obligataires sous-programme EMTN), apportés par les opérations de titrisation de créances, de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de lignes bancaires bilatérales, en complément du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance. Ce modèle a démontré sa réactivité dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 en continuant d'assurer des conditions de refinancement optimisées pour le groupe PSA Banque France. Les offres de financement sont ainsi restées compétitives dans l'environnement compliqué de la vente automobile.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié du Groupe PSA, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.1.2.2 OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **le financement à la clientèle finale représente 75% des encours au 30 juin 2020.** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. L'année 2017 a vu la création de Free2Move Lease (F2ML), la structure de location longue durée (LLD) interne au Groupe PSA qui s'inscrit dans sa politique globale de mobilité pour tous « Free2Move ». PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client par des équipes dédiées. Au premier semestre 2020, PSA Banque France a continué d'enrichir son offre afin de s'adapter au nouveau comportement de ses clients particuliers et entreprises qui souhaitent des solutions globales de mobilité. La voiture est au centre de leur mobilité. Mais elle doit faire partie de leur écosystème qui englobe tous les moyens de transport à disposition. PSA Banque France va mettre en place des offres qui répondent à ce comportement nouveau ;
- **le financement au réseau de distribution représente 25% des encours au 30 juin 2020.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements. La souplesse des solutions a permis au réseau de traverser la crise sanitaire dans les meilleures conditions ;

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients Corporate, à travers des solutions de financement à crédit ou de location ;
- les activités de prêts au réseau de distribution correspondent à des financements de stock de véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO), et de pièces

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et/ou son véhicule.

La majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toutes marques automobiles.

Sur le premier semestre 2020, le groupe PSA Banque France a soutenu le lancement des nouveaux modèles Peugeot par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services

- **les assurances et les services.** Destinée à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services peut être proposée :

- assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé,
- assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicules connectés.

Pour accompagner les entreprises, de nouvelles assurances sur leur activité (garanties sur matériel transporté ou perte d'exploitation) ont été mises en place en 2019. La solution « Pay How You Drive » est un véritable succès auprès des particuliers. Pour accompagner l'arrivée des nouveaux véhicules électriques, une solution d'épargne de jours de location de véhicule abondée par le groupe est proposée en option au contrat de financement : Mobility pass. Elle permet au client d'un véhicule électrique de louer un véhicule thermique pour de longs trajets pendant une période définie ;

- **l'épargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « Distingo par PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. Le premier semestre 2020 a été marqué par une consolidation de la position de PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois du Groupe PSA et de PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

détachées octroyés aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

en s'appuyant notamment sur des solutions de location. L'existence de Free2Move Lease (F2ML) permet à PSA Banque France de parfaire son offre globale en affectant une structure spécialisée à la location longue durée de véhicules pour les entreprises de toutes tailles.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont principalement des taux fixes.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques Peugeot, Citroën et DS peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille de manière privilégiée avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il a financé 31,1% des véhicules neufs immatriculés en France par les marques historiques du Groupe PSA sur la première moitié de l'année 2020.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services. Ces solutions évoluent en fonction du besoin des clients pour une mobilité simple et facile.

Pour accompagner les clients à l'issue de la crise sanitaire, en collaboration avec les marques, des solutions de report de paiement et de renouvellement de leur véhicule neuf ou d'occasion, sans surcharge de leur budget mensuel, ont été mises en place.

Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de *one-stop shopping* est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Environ 80% des demandes de financement formulées par la clientèle de particuliers et plus de 40% de celles demandées par les entreprises sont traitées en moins d'une heure. Ce système d'information intégré est un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. La mise en place en 2019 de la signature électronique pour les clients entreprises, qui utilisent le crédit-bail, complète celle déjà proposée aux particuliers. Cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente démontre la volonté du groupe PSA Banque France d'être le partenaire privilégié de ses clients.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites du Groupe PSA et des réseaux de distribution. Initiée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement, puis en 2019 avec une décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock du Groupe PSA, la proposition de solutions digitales a évolué pour répondre aux besoins du client pendant l'épidémie de COVID-19. La possibilité a été offerte aux clients particuliers de configurer, commander et financer en ligne leur nouveau véhicule tout en conservant la relation avec un point de vente des réseaux des marques.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Son partenariat privilégié avec les réseaux commerciaux de ces marques permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant également des assurances et des services afin de répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. Le groupe PSA Banque France participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS afin d'identifier et de concevoir des solutions répondant de manière adéquate aux attentes des différents segments de clientèle visés, en anticipation sur les tendances du marché. Le Groupe PSA va devenir le partenaire majeur de la mobilité de ses clients.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par le Groupe PSA sur ces trois marques. Le nombre de nouveaux véhicules

immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés est significativement supérieure à la part financée par ses concurrents (banques généralistes et établissements spécialisés dans le crédit à la consommation).

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait principalement à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas, des offres de crédit-ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité « ballon » selon l'engagement de reprise du véhicule signé par le concessionnaire au moment de l'acquisition du véhicule.

Le financement du véhicule peut être total ou partiel. L'emprunteur a la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et de recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financement s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander le cautionnement d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées par la location longue durée (LLD) dont la promotion auprès de la clientèle d'entreprises est assurée depuis 2017 par Free2Move Lease ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) en fonction de la clientèle de particuliers ou de professionnels. Tous ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin

de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (le concessionnaire ou le constructeur respectant leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Cependant, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (telle que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe PSA Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une période de six mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de

financement émanant du même client pendant cette période de six mois.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique ou virement. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement précontentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire, déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financement sont déclarés déchu de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de location après la échéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et, le cas échéant, de procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants...) ou d'investissements.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules

dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits-ballon. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients, des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « PSA Insurance », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Insurance commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ;
- « PSA Assurance », l'assurance automobile du Groupe PSA, accompagne le lancement du quadricycle CITROËN AMI, premier véhicule du Groupe vendu 100% en ligne. Une offre adaptée présentée via le site web dédié offre aux acquéreurs le choix d'assurer CITROËN AMI dans les meilleures conditions du marché ;
- des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance, d'extension de garantie véhicules d'occasion ;
- les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par le groupe PSA Banque France comme par exemple les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe PSA Banque France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires lors d'un unique contact au point de vente du véhicule rend l'offre automobile plus attractive pour la clientèle. Les offres commerciales qui peuvent être composées, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public PSA Banque à destination de la clientèle française a été reprise en 2015 de Banque PSA Finance. La gestion d'une activité d'épargne grand public permet au groupe PSA Banque France d'être présent sur le

F. Gestion et mesures dans le contexte COVID-19

Dans le contexte d'épidémie de coronavirus COVID-19, le groupe PSA Banque France a décidé de mettre en œuvre, dès le mois de mars 2020, des mesures d'accompagnement pour ses clients. Ces mesures ont été définies et sont encadrées par les lignes directrices publiées par l'EBA sous la référence EBA/GL/2020/02 concernant les moratoires de paiement des échéances de prêts. Elles sont également en ligne avec les mesures définies dans le protocole de place de la Fédération Bancaire Française (FBF) et de l'Association française des Sociétés Financières (ASF) du 17 juin 2020 auquel le groupe PSA Banque France a adhéré. Les critères d'éligibilité sont appliqués en respectant les traitements prudentiels des moratoires et validés par les instances de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Les mesures d'accompagnement sur les moratoires ont consisté en un ou plusieurs reports d'échéances de prêt pour les clients finaux et également pour certaines activités de financement du réseau concessionnaires.

Des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires ont ainsi été développées comme par exemple *Smile & Go* chez Citroën et *Pack Perspectives* chez Peugeot. Des produits spécifiques ont également été conçus pour les VO incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance pour répondre au mieux aux besoins de la clientèle afin de disposer d'un produit « tout en un », avec toujours la possibilité de souscrire à chacun des éléments individuellement. Il s'agit par exemple de *Give Me 5* chez Citroën et de *Pack Perspectives Occasions* chez Peugeot.

Concernant l'assurance automobile, le groupe PSA Banque France complète également son offre conformément à la stratégie du *one-stop shopping* en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule tous les produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance. En 2019, l'offre d'assurance automobile connectée *Pay How You Drive* s'est développée pour devenir un véritable argument de vente pour les forces commerciales. Elle est disponible pour les trois marques.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France a ainsi poursuivi début 2020 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et la fidélisation de sa clientèle ainsi qu'à sa rentabilité globale. Les assurances et services du groupe PSA Banque France sont également proposés dans l'offre *Free2Move Lease* destinée à la location longue durée de véhicules aux professionnels. Le groupe PSA Banque France a commencé en 2019 à adapter son offre assurances et services au besoin de mobilité des clients du Groupe PSA.

marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers, résidant fiscalement en France.

Pour les activités de financement à la clientèle finale, le groupe PSA Banque France a appliqué les mesures suivantes :

- reporter de manière proactive et systématique les échéances pour une durée de 90 jours pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les professionnels éligibles en activité de location ;
- décaler, sur leur demande, la date d'exigibilité de 30 jours de l'échéance d'avril et des échéances suivantes, renouvelable jusqu'à deux fois, pour les particuliers et les autres PME non éligibles au report systématique ci-dessus.

Pour les activités de financement du réseau concessionnaires, le groupe PSA Banque France en accord avec les trois marques du Groupe PSA, a décidé d'allonger la période de gratuité pour une durée :

- de 30 jours pour les véhicules neufs, ainsi que pour les véhicules de démonstration ;
- de 60 jours pour les véhicules d'occasion et les pièces de rechange en stock au démarrage de l'épidémie de COVID-19.

Des mesures spécifiques d'accompagnement ont également été mises en œuvre, sur demande des concessionnaires, afin de reporter certaines échéances de leurs prêts amortissables, notamment pendant la période de confinement. En outre, des conditions financières spécifiques ont été décidées conjointement avec les trois marques du Groupe PSA sur la période post-confinement afin de faciliter le redémarrage des activités.

La gestion et le suivi des mesures sur les moratoires sont en place et surveillés par la Direction Générale. Leurs impacts

sont également mesurés et suivis par les différentes directions concernées, notamment les Directions des Risques, de la Finance, des Opérations et du Recouvrement.

En outre, un plan d'accompagnement destiné à donner de la flexibilité à la clientèle dans les modalités de sortie des reports a été construit et mis en œuvre à compter du mois de juin, toujours dans l'objectif de limiter les impacts et d'adapter les remboursements aux situations spécifiques de la clientèle.

1.1.2.3 POSITIONNEMENT

Le statut du groupe PSA Banque France, partenaire financier des marques Peugeot, Citroën et DS en France, permet une relation de proximité avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement un positionnement privilégié. Il peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de vente, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques historiques du Groupe PSA. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions *one-stop shopping*. Ces offres conçues en collaboration avec les marques Peugeot, Citroën et DS permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client. Cette proximité avec les marques permet au groupe PSA Banque France d'accompagner le Groupe PSA dans sa politique d'acteur majeur de la mobilité de ses clients.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe PSA Banque France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe PSA Banque France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales, les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation et les loueurs professionnels. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

1.

1.2 ANALYSE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste à proposer des solutions de financement pour l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi qu'à financer les stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations

accordés à ses clients. Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurance et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour le premier semestre 2020 s'élève à 161 millions d'euros comparés aux 164 millions d'euros obtenus en 2019, en raison de la baisse d'activité due à la période de confinement au début de l'épidémie de COVID-19.

1.2.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

Au premier semestre 2020, les ventes des véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) du Groupe PSA (hors Opel) en France ont reculé de 37,3% avec 268 044 unités en raison de la fermeture des points de ventes et des usines du Groupe PSA pendant la période de confinement. Le Groupe PSA reste néanmoins le leader du marché français avec une part de marché de 30,1% (32,7% avec Opel).

Peugeot est en retrait sur l'an passé avec des ventes VP en baisse de 37,4% pour un total de 127 912 unités, malgré trois modèles placés parmi les 10 modèles les plus vendus en France : la 208 (5,8% de part de marché) est le 2^{ème} véhicule le plus vendu en France sur le premier semestre 2020, la 2008 (3,4%) se positionne en 5^{ème} position et la 3008 (2,9%) occupe la 7^{ème} place. Les ventes de VUL représentent

30 464 unités en baisse de 32% par rapport au premier semestre 2019.

La marque Citroën a immatriculé quant à elle 98 470 voitures en France, ce qui représente une baisse de 40,4% par rapport au premier semestre de l'année précédente, et ce chiffre se répartit entre 73 768 VP et 24 702 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 est à la 3^{ème} place des voitures les plus vendues en France sur les six premiers mois avec 3,4% de part de marché.

Enfin, avec 11 089 immatriculations de VP, la marque DS enregistre la baisse la moins importante avec un recul de 16% par rapport au premier semestre 2019 et une part de marché de 1,5% sur le marché des particuliers, part de marché en légère hausse.

1.2.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

1.2.2.1 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT À LA CLIENTÈLE FINALE

Le groupe PSA Banque France enregistre une baisse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale à fin juin 2020 de 29,6%, passant ainsi de 163 770 à 115 236 contrats de financements souscrits pour une production totale de 1 782 millions d'euros, en baisse de 22% par rapport à fin juin 2019 à cause des deux mois de confinement.

La pénétration VN s'établit à 31,1% à fin juin 2020, en augmentation de 3,6 points par rapport à fin juin 2019.

Le groupe PSA Banque France a financé 83 299 véhicules neufs du Groupe PSA à fin juin 2020, à travers des contrats de crédit ou de location, ce qui représente une baisse de 29,1% par rapport à fin juin 2019.

Le taux de pénétration sur les nouveaux financements aux particuliers progresse avec 47,5% à fin juin 2020 contre 44,3% à fin juin 2019.

Les conditions de refinancement, les politiques des marques du Groupe PSA, l'engouement des clients particuliers pour les nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS et les mesures gouvernementales mises en place pour soutenir le secteur automobile après la période de confinement ont stimulé les demandes de financement proposées par le groupe et en particulier l'offre de location avec option d'achat qui répond parfaitement aux attentes de cette catégorie de clientèle.

En raison de la période de confinement, les volumes de financement VO régressent de 31% par rapport à fin juin 2019 avec 31 937 financements à fin juin 2020.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France à fin juin 2020.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO À LA CLIENTÈLE FINALE

	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
Nombre de nouveaux dossiers	115 236	163 770	(29,6%)
Production de nouveaux financements (<i>en millions d'euros</i>)	1 782	2 285	(22,0%)

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS À LA CLIENTÈLE FINALE

(<i>en millions d'euros</i>)	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Encours de financement	9 603	9 202	+4,4%

1.2.2.2 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

A fin juin 2020, les encours de financement au réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont baissé de 24% par rapport à décembre 2019 suite à la fermeture des points de vente et des usines du Groupe PSA pendant la période de confinement.

La politique menée par les marques du Groupe PSA vise à transférer un nombre croissant de succursales ou de concessions détenues directement par le Groupe PSA vers des investisseurs indépendants. Ces derniers sont financés par le groupe PSA Banque France, alors que les distributeurs contrôlés par le Groupe PSA bénéficient de financements directement octroyés par le Groupe PSA.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Encours de financement	3 285	4 322	(24,0%)

1.2.2.3 ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE SERVICES

A fin juin 2020, le nombre de contrats d'assurances et de services a régressé de 30,9% par rapport à fin juin 2019 pour atteindre 247 080 nouveaux contrats souscrits contre 357 493 au premier semestre 2019.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne 2,1 contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement.

La baisse du nombre de contrats vendus se confirme pour les assurances liées au financement. Un changement de comportement client vis-à-vis de l'assurance est identifié et le groupe PSA Banque France va proposer des évolutions qui vont s'adapter à ces nouvelles attentes.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCE ET SERVICES

<i>(en nombre de contrats)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
Assurances liées aux financements	115 635	169 815	(31,9%)
Assurances et services liés au véhicule	131 445	187 678	(30,0%)
TOTAL	247 080	357 493	(30,9%)

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

<i>(en %)</i>	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
Assurances liées aux financements	98,9	102,0	(3,1 pts)
Assurances et services liés au véhicule	112,5	112,7	(0,2 pts)
TOTAL	211,4	214,7	(3,3 PTS)

1.2.2.4 ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

« Distingo par PSA Banque », l'activité d'épargne en ligne, a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1^{er} avril 2015, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses sources de refinancement. Cette activité était au préalable gérée directement par Banque PSA Finance, actionnaire à 50% de PSA Banque France. L'activité d'épargne s'est caractérisée par une forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et à son objectif de financement de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 6,3% depuis fin 2019 pour atteindre 2 747 millions d'euros à fin juin 2020, soit une hausse de 162 millions d'euros.

Malgré le contexte inédit lié à l'épidémie de COVID-19, l'organisation mise en place a permis d'atteindre l'objectif d'encours notamment grâce au maintien d'un service client de qualité, et aux différentes actions marketing réalisées. Depuis le début de l'année, plus de 10 300 comptes ont été ouverts, les enquêtes de satisfaction clients continuent de montrer d'excellents résultats et de nombreux journalistes promeuvent l'offre Distingo dans la presse.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE GRAND PUBLIC

(en millions d'euros)	30 juin 2020	31 décembre 2019	Variation
Encours	2 747	2 585	+6,3%

1.2.3 Résultats des opérations

RÉSULTAT NET

(en millions d'euros)	30 juin 2020	30 juin 2019	Variation
Produit net bancaire	274	259	+5,8%
dont clientèle finale	193	174	+10,9%
dont réseau de distribution	26	30	(13,3%)
dont assurances et services	62	59	+5,1%
dont non répartis et autres	(7)	(4)	+75,0%
Charges générales d'exploitation et assimilées	(82)	(81)	+1,2%
Coût du risque	(31)	(14)	+121,4%
dont clientèle finale	(31)	(14)	+121,4%
dont réseau de distribution	-	-	-
Résultat d'exploitation	161	164	(1,8%)
Autre résultat hors exploitation	(5)	-	-
Résultat avant impôts	156	164	(4,9%)
Impôts sur les bénéfices	(48)	(31)	+54,8%
RÉSULTAT NET	108	133	(18,8%)

1.2.3.1 PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire augmente de 5,8% à 274 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 259 millions d'euros au 30 juin 2019.

Cette hausse résulte essentiellement d'une progression des encours de financement de la clientèle finale depuis juin 2019. La marge obtenue sur les prestations d'assurances et de services contribue également à la hausse du produit net bancaire puisqu'elle progresse de 3 millions d'euros par rapport au premier semestre de l'année précédente pour atteindre 62 millions d'euros.

1.2.3.2 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 82 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 81 millions à fin juin 2019. Cette augmentation contenue à un million d'euros au premier semestre 2020 constitue un résultat

satisfaisant compte tenu de la progression du produit net bancaire et de l'encours global de financements depuis juin 2019. En effet, le coefficient d'exploitation s'améliore de 31,2% à 29,8%.

1.2.3.3 COÛT DU RISQUE

Le coût du risque ressort au premier semestre 2020 à 31 millions d'euros, soit un taux de 0,49% des encours nets moyens, contre 14 millions d'euros au premier semestre 2019 représentant un taux de 0,24% des encours nets moyens. L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

A fin juin 2020, dans le contexte d'épidémie de COVID-19, un ajustement post-modèle exceptionnel d'un montant de 12,7 millions d'euros a été enregistré dans les comptes. Cette provision est destinée à couvrir les impacts estimés de la crise sur les futures créances douteuses.

L'écart de taux de provisions entre les deux périodes provient essentiellement de cet ajustement post-modèle et de la hausse des provisions *Retail* liée à l'implémentation de la contagion du défaut au premier euro sur les contrats sains mis en place fin 2019.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit à 31 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 14 millions d'euros au 30 juin 2019 pour les raisons évoquées ci-dessus.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque est un résultat nul tout comme il l'était à fin juin 2019.

1.

1.2.3.4 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le résultat avant impôts du groupe PSA Banque France s'élève au 30 juin 2020 à 156 millions d'euros en diminution de 4,9% par rapport au 30 juin 2019. Le résultat net consolidé au 30 juin 2020 s'élève à 108 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés s'établit à 29,9% du résultat imposable contre 18,4% pour le premier semestre 2019. En 2020, le taux d'impôt sur les sociétés est de 31% majoré de 1,1%. La charge d'impôt est minorée par la réévaluation du stock d'impôts différés passif (impact de 5,2 millions d'euros en 2020) consécutive aux baisses de taux prévues par la loi de finance 2020 (cf. Note 24.2 - Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts au 30 juin 2020 s'établit à 48 millions d'euros.

1.3 SITUATION FINANCIÈRE

1.3.1 Actifs

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 30 juin 2020 s'élève à 14 923 millions d'euros, en baisse de 2,9% par rapport au 31 décembre 2019.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 12 888 millions d'euros, en baisse de 4,7% par rapport au 31 décembre 2019. Les prêts à la clientèle finale progressent de 4,4% tandis que les financements au réseau de distribution ont baissé de 24%.

1.3.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4 du rapport annuel 2019. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 23 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

IFRS 9

PSA Banque France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Les dépréciations sont classées selon trois niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an ;
- le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs ;
- le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte comme par exemple les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Les principaux changements impactant le groupe PSA Banque France suite à la mise en place de la norme IFRS 9 sont :

- un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- la création d'un « stage 2 » pour les encours Corporate permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- l'utilisation du *forward looking* afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

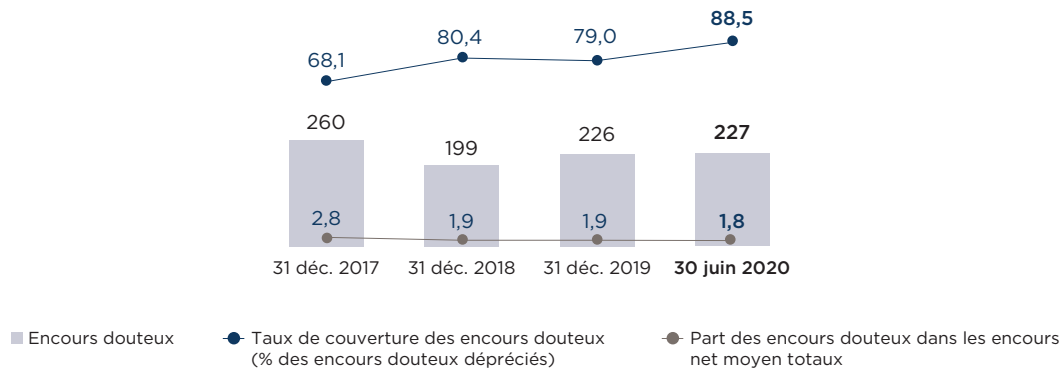
Même si conceptuellement et opérationnellement la norme IFRS 9 apporte de nombreux changements, l'impact financier reste quant à lui relativement limité principalement du fait que les encours sains du groupe PSA Banque France faisaient déjà l'objet de dépréciations, en prenant en compte le niveau de pertes attendues correspondant.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées sur les différentes catégories de créances (saines, incidentées et douteuses), dans l'application du modèle de dépréciation, qui est basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Cette estimation est fonction de la classification de créances par « stage » et des paramètres de risques associés.

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en stage 3) et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles Corporate via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL

(en millions d'euros, sauf pourcentage)



A fin juin 2020, les créances douteuses augmentent de 1 million d'euros par rapport à décembre 2019 dont :

- 11 millions d'euros sur la clientèle finale expliquée par l'application de la règle de contagion du défaut aux contrats sains dès le premier euro, en conformité avec une recommandation de la BCE ; et
- -10 millions d'euros d'exposition sur un concessionnaire en défaut.

Le profil de risque de la clientèle demeure favorable avec un taux de créances douteuses sur encours moyen diminuant de 1,9% à 1,8%. Le taux de couverture total des encours douteux augmente de 9 points par rapport à décembre

2019, principalement du fait de l'application de la règle de contagion du défaut tandis que les encours sur un concessionnaire en défaut ont diminué de 10 millions d'euros et ne nécessitent donc plus de provision pour ce même montant.

Les provisions IFRS 9 liées aux impacts du COVID-19 ont été retraitées de fin mars 2020 jusqu'à fin juin 2020. En conformité avec les guidelines réglementaires et celles de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, ce retraitement consiste à geler la dégradation automatique en Stage 2 ou Stage 3 des contrats des clients faisant l'objet de moratoires de paiement acceptés par le groupe PSA Banque France.

1.3.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe PSA Banque France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe PSA Banque France a mis en place différentes sources de financement :

- le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché ;
- le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo par PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance à PSA Banque France ;
- dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques ;
- dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- en juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen termes et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place

pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016 et la première émission d'obligations EMTN a été lancée en janvier 2017. Cinq émissions obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacune ont été placées à ce jour, dont quatre encore en circulation après le remboursement de la première émission en janvier 2020 ;

- en juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. En novembre 2018, une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés.

Au 30 juin 2020, le refinancement du groupe PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :

- 4% provenaient de crédits bancaires tirés ;
- 27% des émissions de titres de créances négociables et d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 22% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 14% d'opérations de titrisation placées ;
- 17% d'autres financements externes dont 15% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation aux TLTRO-II et TLTRO-III) ;
- 15% de lignes de crédit intra-groupe accordées par Santander Consumer Finance ;
- 1% de dettes subordonnées souscrites à parts égales par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 30 juin 2020 comparée au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2019.

SOURCES DE REFINANCEMENT

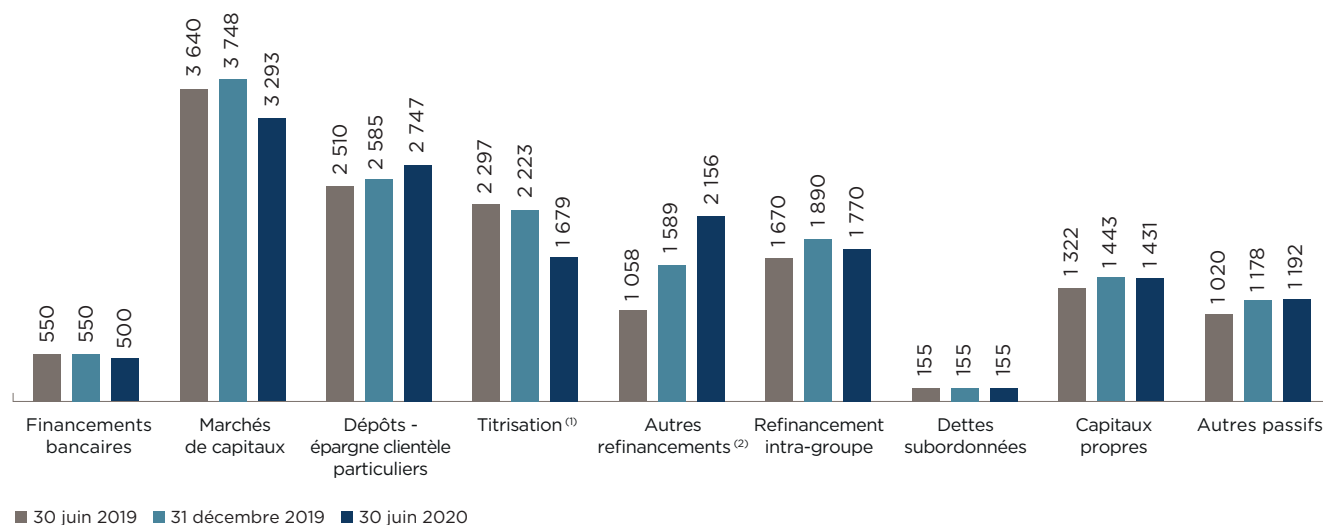
(en millions d'euros)	30 juin 2020		31 décembre 2019		30 juin 2019	
Financements bancaires	500	4%	550	4%	550	5%
Marchés de capitaux	3 293	27%	3 748	29%	3 640	31%
Dépôts - épargne clientèle particuliers	2 747	22%	2 585	20%	2 510	21%
Titrisation ⁽¹⁾	1 679	14%	2 223	18%	2 297	19%
Autres refinancements ⁽²⁾	2 156	17%	1 589	13%	1 058	9%
Refinancement externe	10 375	84%	10 695	84%	10 055	85%
Refinancement intra-groupe	1 770	15%	1 890	15%	1 670	14%
Dettes subordonnées	155	1%	155	1%	155	1%
Capitaux propres	1 431		1 443		1 322	
Autres passifs	1 192		1 178		1 020	
TOTAL BILAN	14 923		15 362		14 222	

(1) Les titrisations comprennent les seules titrisations placées.

(2) Dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-II et TLTRO-III) pour un total de 1 800 millions d'euros au 30 juin 2020 et dépôts concessionnaires.

SOURCES DE REFINANCEMENT

(en millions d'euros)



L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) atteint 500 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en baisse, notamment suite au remboursement en janvier 2020 du premier EMTN émis en 2017 et représentent 3 293 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les encours de dépôts de l'activité d'épargne grand public atteignent 2 747 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 30 juin 2020, sur quatre opérations pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 4 966 millions d'euros (cf. Note 6.3 des comptes consolidés) :

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, restructuré en juin 2019 avec une notation AAsf/Aa2sf pour une période de rechargement additionnelle de quatre ans ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016, restructuré en juin 2020 pour une période de rechargement additionnelle de dix-huit mois avec un financement par un pool d'investisseurs en augmentation de 600 à 900 millions d'euros ;

- le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master (notifié STS), restructuré en juin 2019 pour une période de rechargement additionnelle de deux ans. Ce programme a fait l'objet d'un avenant en juin 2020, afin de prendre en compte les reports d'échéance accordés par CREDIPAR à ses clients professionnels, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 ;

- l'opération publique Auto ABS French Leases 2018 ayant émis et placé en novembre 2018, 450 millions d'euros de titres senior, notés AAAsf/Aaasf et 60 millions d'euros de titres mezzanine notés AA(low)sf/A1sf au 30 juin 2020, en période d'amortissement depuis juin 2019. En mai et juin 2020, les titres senior de cette transaction ont été amortis plus rapidement qu'anticipé en raison du rachat par CREDIPAR des créances sur lesquelles des reports

d'échéance ont été accordés dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

Le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013 n'apporte plus de financement, suite au remboursement intégral des titres senior. Depuis le 25 mai 2020, le fonds de titrisation est maintenu en vie par l'émission de titres juniors entièrement souscrits par CREDIPAR, dans l'attente d'une restructuration complète de ce programme.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées est par conséquent en baisse, à 1 679 millions d'euros au 30 juin 2020.

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-II et TLTRO-III pour un total de 1 800 millions d'euros (cf. Note 10 des comptes consolidés).

1.3.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en termes de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de *swaps* de taux d'intérêt.

Près de 70% des financements au 30 juin 2020 avaient une durée initiale de douze mois.

La maturité moyenne des financements à moyen et long termes mis en place au premier semestre 2020 est d'environ 2,7 ans, notamment avec la participation aux opérations de refinancement TLTRO-III ayant une maturité de trois ans.

Les lignes de crédit bancaire utilisées au 30 juin 2020 n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- le cas où Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut de banque ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres *Common Equity Tier One*.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 360 millions d'euros au 30 juin 2020, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (*High-Quality Liquid Assets*) composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) ;
- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 535 millions d'euros sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres senior de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR et de créances éligibles remises au travers du canal TRICP, cf. Note 16 des comptes consolidés).

Au 30 juin 2020, le groupe PSA Banque France a donné en faveur de la clientèle des engagements de financements à hauteur de 648 millions d'euros et des engagements de garantie à hauteur de 5 millions d'euros (cf. Note 16 des comptes consolidés).

1.3.5 Notations de crédit

Le 28 décembre 2018, *Standard & Poor's Global Ratings* a relevé la notation de crédit long terme attribuée à PSA Banque France de BBB à BBB+ assortie d'une perspective stable. Le 15 avril 2020, *Standard & Poor's Global Ratings* a révisé la perspective de la notation de crédit de PSA Banque France de stable à négative et a confirmé la notation BBB+.

Le 29 mai 2019, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long terme de PSA Banque France à A3, assortie d'une perspective stable.

La notation du groupe PSA Banque France est liée au support de Santander Consumer Finance, à celle du Groupe PSA et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long termes sur les marchés.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 30 JUIN 2020

(en millions d'euros)		Programmes Actifs	Plafonds au 30 juin 2020	Encours au 30 juin 2020
Moody's	S&P	Court terme		
P2	A-2	CD/NEU CP	2 000	684
		Long terme		
A3	BBB+	BMTN/NEU MTN	1 000	613
A3	BBB+	EMTN	4 000	2 000

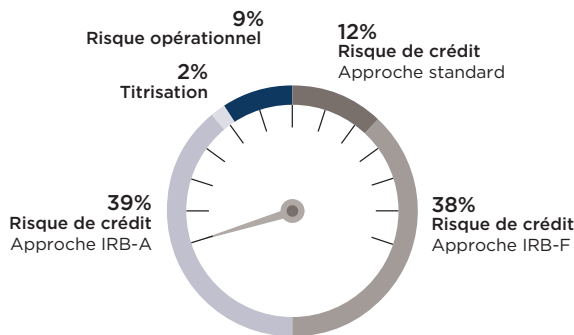
1.4 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III

L'information au titre du Pilier III est publiée annuellement mais les indicateurs clés sont communiqués chaque semestre (article 492 du CRR). Aucune information significative, sensible ou confidentielle n'est omise à ce titre (article 432 du CRR).

Les principales catégories de risques propres à l'activité du groupe PSA Banque France peuvent être appréhendées au travers des actifs pondérés ou d'indicateurs spécifiques comme pour le risque de liquidité.

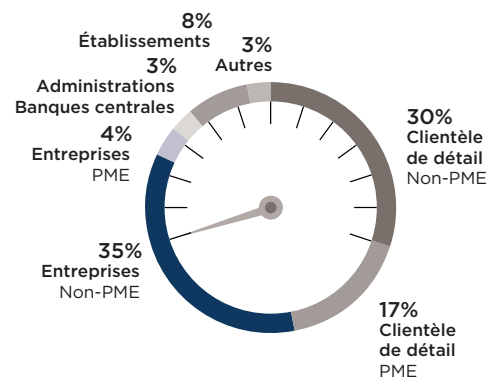
EXIGENCE EN FONDS PROPRES PAR TYPE DE RISQUE

(en % du total RWA au 30 juin 2020 : 9 148 millions d'euros)



EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(en % du total des expositions nettes au 30 juin 2020 : 15 817 millions d'euros)



Ratios prudentiels

30/06/2020

> Ratio de CET1	13,5%
> Ratio de solvabilité total	15,2%
> Ratio de levier	7,9%

moyenne 12 mois

> Ratio de liquidité à court terme - LCR	127%
--	------

Rentabilité

30/06/2020

> Rentabilité des actifs (ROA)*	1,4%
---------------------------------	------

* ROA calculé en divisant le résultat net annualisé par le total du bilan (article 90.4 CRD IV)

1.4.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

1.4.1.1 PÉRIMÈTRE ET CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation décrit dans l'annexe des États financiers IFRS (Note 1.C) du rapport annuel 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le groupe PSA Banque France est soumis au respect de la réglementation prudentielle définie par les accords de Bâle III : Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (CRR) et Directive 2013/36/EU (CRD IV).

À noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du Règlement CRR article 7. Il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre PSA Banque France et ses filiales.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AU FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en millions d'euros)	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capitaux propres comptables*	1 431	1 443
Projet de distribution de dividendes	108	120
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	65	90
Autres déductions prudentielles	25	24
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 233	1 209
Emprunts subordonnés Tier 2	155	155
Fonds propres prudentiels	1 388	1 364

* Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

1.4.1.2 FONDS PROPRES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Le groupe PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégories 1 et 2.

Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

- le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- le report à nouveau et les autres réserves ;
- les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- les montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les Actifs Pondérés par les Risques (*Risk Weighted Assets* ou RWA) traités en méthode « IRB » (*Internal Rating Based* ou Notation Interne) ;
- les autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe PSA Banque France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

Au total, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio CET1 ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio T1 ;
- le ratio de fonds propres total.

Ces ratios sont calculés en rapportant chaque catégorie de fonds propres du groupe à la somme des actifs pondérés par les risques.

Face à l'épidémie de COVID-19, la supervision bancaire de la Banque Centrale Européenne a décidé d'un allègement temporaire des exigences de fonds propres en abaissant à 0% le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique, avec entrée en vigueur le 2 avril 2020.

TABLEAU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le tableau ci-après présente la ventilation des éléments constitutifs des fonds propres de l'établissement.

(en millions d'euros)		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
Actions ordinaires et assimilées de T1 : instruments et réserves				
1	Actions ordinaires et assimilées directement émises (et leur équivalent dans le cas des banques qui ne sont pas constituées en société par actions) + primes liées au capital	738	(h)	26 (1), 27, 28, 29
2	Bénéfices non distribués	470		26 (1) (c)
3	Encours accumulés d'autres revenus généraux (et autres réserves)	115		26 (1)
4	<i>Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux banques qui ne sont pas constituées en société par actions)</i>			486 (2)
5	Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)			84
6	Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires	1 323		Somme des lignes 1 à 5
Actions ordinaires et assimilées de T1 : ajustements réglementaires				
7	Ajustements de valorisation prudentiels			34, 105
8	Survaleur (nette de l'impôt différé passif correspondant)		(a) moins (d)	36 (1) (b), 37
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nets de l'impôt différé passif correspondant)		(b) moins (e)	
10	Impôt différé actif qui dépend de la rentabilité future, sauf s'il résulte de différences temporaires (net de l'impôt différé passif correspondant)			36 (1) (c), 38
11	Réserve de couverture de flux de trésorerie			33 (1) (a)
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(65)		36 (1) (d), 40, 159
13	Plus-values de cessions sur opérations de titrisation (paragraphe 36 du dispositif de titrisation de Bâle III)			32 (1)
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre			33 (1) (b)
15	Actifs des fonds de pension à prestations déterminées, en termes nets			36 (1) (e), 41
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)			36 (1) (f), 42
17	Participations croisées aux actions ordinaires et assimilées			36 (1) (g), 44
18	Participations de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus de leurs fonds propres (montant supérieur à 10% des fonds propres de l'établissement)			36 (1) (h), 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79
19	Participations significatives de l'établissement aux fonds propres des banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire (montant supérieur à 10% des fonds propres de l'établissement)			36 (1) (i), 43, 45, 47, 48 (1) (b), 49, (1) à (3), 79
20	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		(c) moins (f) moins le seuil de 10%	
21	Impôt différé actif résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net de l'impôt différé passif correspondant)			36 (1) (c), 38, 48 (1) (a)
22	Montant dépassant le seuil de 15%			48 (1)

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
23	dont : avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers			36 (1) (i), 48 (1) (b)
24	dont : charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires			
25	dont : impôt différé actif résultant de différences temporaires			36 (1) (c), 38, 48, (1) (a)
26	Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale			
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions	(25)		36 (1) (j)
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	(90)		
29	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	1 233		
Autres éléments de T1 : instruments				
30	Autres éléments de T1 admissibles directement émis + primes liées au capital		(i)	51, 52
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables			
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables			
33	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de T1</i>			486 (3)
34	Autres éléments de T1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1 du groupe)			85, 86
35	<i>dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>			486 (3)
36	Autres éléments de T1 avant ajustements réglementaires	-		Somme des lignes 30, 33 et 34
Autres éléments de T1 : ajustements réglementaires				
37	Autres éléments de T1 détenus en propre			52 (1) (b), 56 (a), 57
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1			56 (b), 58
39	Participations de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)			56 (c), 59, 60, 79
40	Participations significatives aux fonds propres de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire			56 (d), 59, 79
41	Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale			
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions			56 (e)
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1	-		Somme des lignes 37 à 42
44	Autres éléments de T1 (AT1)	-		Lignes 36 moins ligne 43
45	Fonds propres de T1 (T1 = CET1 + AT1)	1 233		Somme des lignes 29 et 44

(en millions d'euros)		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
Fonds propres complémentaires (T2) : instruments et provisions				
46	Instruments de T2 admissibles directement émis, plus primes liées au capital	155		62, 63
47	<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de T2</i>			486 (4)
48	Instruments de T2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2 du groupe).			87, 88
49	<i>dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>			484 (4)
50	Provisions			62 (c) et (d)
51	T2 avant ajustements réglementaires	155		
Fonds propres complémentaires (T2) : ajustements réglementaires				
52	Instruments de T2 détenus en propre			63 (b) (i), 66 (a), 67
53	Participations réciproques dans des instruments de fonds propres Tier 2 et autres passifs TLAC			66 (b), 68
54	Participations de l'établissement dans les fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)			66 (c), 69, 70, 79
54a.	Participations dans les autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus les conditions (EBISm seulement)			
55	Participations significatives dans les fonds propres et autres passifs TLAC de banques, entreprises d'assurance et autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire (déduction faite des positions courtes éligibles)			66 (d), 69, 79
56	Ajustements réglementaires spécifiques en vigueur à l'échelle nationale			
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux instruments de T2	-		
58	Fonds propres complémentaires (T2)	155		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	1 388		Somme des lignes 45 et 58
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	9 148		
Ratios et volants de fonds propres				
61	Actions ordinaires et assimilées de T1 (en % des actifs pondérés des risques)	13,5%		92 (2) (a)
62	T1 (en % des actifs pondérés des risques)	13,5%		92 (2) (b)
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés des risques)	15,2%		92 (2) (c)
64	Volant spécifique à l'établissement (volant de conservation des fonds propres + volant contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	7,8%		CRD 128, 129, 130, 131, 133
65	dont : volant de conservation des fonds propres	2,5%		

<i>(en millions d'euros)</i>		Montants	Source renvoyant aux numéros ou lettres de référence du bilan entrant dans le périmètre de consolidation réglementaire	Référence de l'article du Règlement (UE) n° 575/2013
66	dont : volant contracyclique spécifique à la banque			
67	dont : exigence de capacité accrue d'absorption des pertes			
68	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres	6,2%		CRD 128
Minima nationaux (s'ils sont différents de Bâle III)				
69	Ratio minimal national de CET1 (s'il est différent du ratio minimal de Bâle III)			
70	Ratio minimal national de T1 (s'il est différent du ratio minimal de Bâle III)			
71	Ratio minimal national de total des fonds propres (s'il est différent du ratio minimal de Bâle III)			
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)				
72	Investissements non significatifs dans les fonds propres et autres passifs TLAC d'autres entités financières			36 (1) (h), 46, 45 56 (c), 59, 60 66 (c), 69, 70
73	Investissements significatifs dans les actions ordinaires d'entités financières			36 (1) (i), 45, 48
74	Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (nettes de l'impôt différé passif correspondant)			
75	Impôt différé actif résultant de différences temporaires (net de l'impôt différé passif correspondant)			36 (1) (c), 38, 48
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2				
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)			62
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	14		62
78	Provisions éligibles à l'inclusion dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)			62
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes			62
Instruments de fonds propres destinés à être éliminés (applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2022)				
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés			484 (3), 486 (2) et (5)
81	Montants exclus de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)			484 (3), 486 (2) et (5)
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés			484 (4), 486 (3) et (5)
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)			484 (4), 486 (3) et (5)
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 destinés à être éliminés			484 (5), 486 (4) et (5)
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)			484 (5), 486 (4) et (5)

1.4.1.2.1 Fonds propres

Au 30 juin 2020, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III (CRD IV) au titre du Pilier I atteint 13,5% et le ratio de fonds propres total est de 15,2%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 233 millions d'euros à fin

juin 2020, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables/pertes attendues sur le périmètre IRB, soit -65 millions d'euros. Les exigences de fonds propres s'établissent à 732 millions d'euros au 30 juin 2020.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

(en millions d'euros)	Exigences de fonds propres		Exigences de fonds propres	
	RWA		RWA	
	30 juin 2020		31 décembre 2019	
Risque de crédit	8 169	654	8 880	711
Méthode standard	1 128	90	1 087	87
Souverains, banques centrales et administrations	13	1	14	1
Établissements	244	19	198	16
Entreprises	277	22	311	25
Clientèle de détail	236	19	230	18
Autres actifs	358	29	334	27
Méthode de Notation Interne Fondation (IRB-F)	3 432	275	4 338	347
Entreprises	3 432	275	4 338	347
Méthode de Notation Interne Avancée (IRB-A)	3 609	289	3 455	277
Clientèle de détail	3 609	289	3 455	277
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	203	16	203	16
Risque opérationnel (méthode standard)	776	62	776	62
Risque de marché	-	-	-	-
TOTAUX	9 148	732	9 859	789
Fonds propres prudentiels catégorie 1	1 233		1 209	
Ratio de solvabilité catégorie 1	13,5%		12,3%	
Fonds propres prudentiels totaux	1 388		1 364	
Ratio de solvabilité total	15,2%		13,8%	

Fonds propres de base CET1

Les fonds propres de base correspondent au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats nets d'impôts non distribués ainsi qu'aux autres éléments du résultat global accumulés et intérêts minoritaires, après application des dispositions transitoires relatives aux filtres prudentiels.

Les fonds propres de base CET1 du groupe PSA Banque France représentent 89% des fonds propres prudentiels totaux à fin juin 2020 et s'établissent à 1 233 millions d'euros.

Fonds propres AT1

Les fonds propres AT1 correspondent aux instruments de capital dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement conformément aux articles 51 et 52 du CRR. Le groupe PSA Banque France ne détient aucun instrument de ce type.

Fonds propres T2

Les fonds propres T2 correspondent aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans et ne comportant pas de remboursement anticipé au cours des cinq premières années, conformément aux articles 62 et 63 du CRR. Ils s'établissent à 155 millions d'euros au 30 juin 2020 en catégorie emprunts subordonnés suivant deux emprunts dont le traitement doit être identique et simultané (dépréciation et/ou conversion).

1.4.1.2.2 Exigence en fonds propres

Les exigences prudentielles sont déterminées conformément aux textes et dispositions transitoires applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2013 : le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) et Directive 2013/36/EU (CRD IV).

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRB-A », *Internal Rating Based Advanced*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille *Retail* ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRB-F », *Internal Rating Based Foundation*) pour le portefeuille Corporate. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe PSA Banque France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les deux partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne (IRB) développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

À ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle le groupe PSA

Banque France a obtenu, courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Banque PSA Finance pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA). Depuis 2019, suite à la mise en place d'une opération synthétique de transfert de risque, les titres senior retenus par CREDIPAR font l'objet d'une évaluation selon la méthode SEC IRB.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle *Retail*) et BUIC (base pour la clientèle Corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France. Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres (*Risk Authority*).

Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le produit net bancaire de la clientèle *Retail* et un ratio de 15% sur le produit net bancaire des autres segments d'actifs.

TABLEAU OV1 – VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA)

Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble du total des RWA constituant le dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur les risques.

(en millions d'euros)	RWA		Exigences minimales de fonds propres
	30 juin 2020	31 décembre 2019	30 juin 2020
Risque de crédit (à l'exclusion du RCC)	8 168	8 876	654
dont approche standard	1 127	1 083	90
dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (IRB-F)	3 432	4 338	275
dont approche fondée sur les notations internes avancées (IRB-A)	3 609	3 455	289
dont actions en approche IRB dans le cadre de la méthode de pondération simple ou de l'approche du modèle interne (AMI)			
RCC	1	4	-
dont méthode utilisant les prix du marché			
dont méthode de l'exposition initiale			
dont approche standard	1	4	-
dont méthode du modèle interne (MMI)			
dont montant d'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale			
dont CVA (ajustement de l'évaluation de crédit)			
Risque de règlement			
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	203	203	16
dont approche IRB	203	203	16
dont méthode de la formule prudentielle (MFP) IRB			
dont approche fondée sur les notations internes (IAA)			
dont approche standard			
Risque de marché	-	-	-
dont approche standard			
dont AMI			
Grands risques			
Risque opérationnel	776	776	62
dont approche par indicateur de base			
dont approche standard	776	776	62
dont approche par mesure avancée			
Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de risque de 250%)			
Ajustement plancher			
TOTAL	9 148	9 859	732

Les emplois pondérés (RWA) au titre du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 9 148 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 9 859 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La baisse des RWA est liée à l'épidémie de COVID-19 qui affecte les activités de production et de vente du Groupe

PSA. De fait, le groupe PSA Banque France a enregistré une baisse des encours de financement, principalement liée à la baisse d'activité du réseau de distribution durant la période de confinement,

1.4.1.2.3 Pilotage du capital interne

La politique de capital, validée par les deux actionnaires du groupe, détermine les critères à appliquer pour définir les objectifs de capital interne du groupe PSA Banque France, et identifier les actions en capital nécessaires pour respecter les ratios réglementaires (Pilier I et Pilier II), le retour sur fonds propres (ROE).

Le besoin en capital interne correspond au seuil minimum de capital que le management du groupe PSA Banque France estime nécessaire pour faire face à son profil de risque et à sa stratégie.

La politique de distribution des dividendes définit les critères qui permettent d'établir les profits qui peuvent être distribués par le groupe PSA Banque France à ses deux actionnaires : Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Elle est proposée et validée par le Comité ALCO dans le cadre du pilotage du capital interne. Elle est cohérente avec le profil de risque du groupe, et vise à respecter les exigences réglementaires.

1.4.2 Ratio de levier

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 (au numérateur) à une exposition composée des éléments de bilan et d'éléments de hors-bilan non pondérés par les risques (au dénominateur).

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité permettant déjà de maîtriser la croissance du bilan.

Ce ratio est actuellement calculé à titre d'information et deviendra une limite réglementaire avec l'entrée en vigueur du texte « CRR II » et sera applicable à compter du 30 juin 2021.

Le risque de levier excessif peut entraîner la prise de mesures correctives non prévues par la trajectoire financière et de capital, notamment la cession d'actifs. Le ratio de levier s'inscrit dans le dispositif de maîtrise des risques.

Le ratio de levier au 30 juin 2020 ressort à 7,9%, bien au-delà du seuil réglementaire de 3%. Par ailleurs, les expositions bilan et hors-bilan du groupe PSA Banque France étant relativement stables de par ses activités, ce ratio est peu volatil.

Ce ratio est inclus dans le tableau de bord des risques transmis sur base trimestrielle au Comité d'Audit et Risques et au Conseil d'Administration. Même si ce ratio est supérieur aux exigences réglementaires, la limite interne vise un niveau supérieur à 6%.

TABLEAU LRSUM – RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER

Ce modèle a été élaboré en application de l'article 451(1)(b) du CRR afin de fournir une réconciliation du calcul de l'exposition totale avec les informations associées figurant dans les états financiers publiés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant applicable
Total de l'actif selon les états financiers publiés	14 923
Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	
(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du Règlement (UE) n° 575/2013)	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	7
Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	
Ajustement pour les éléments de hors-bilan (résultant de la conversion des expositions de hors-bilan en montants de crédit équivalents)	678
(Ajustement pour expositions intra-groupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du Règlement (UE) n° 575/2013)	
(Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du Règlement (UE) n° 575/2013)	
Autres ajustements	(32)
MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	15 576

TABLEAU LRCOM – RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE

Le tableau ci-après a pour objectif de fournir une ventilation détaillée des composants du dénominateur du ratio de levier ainsi que des informations sur le ratio de levier actuel, les exigences minimales et les coussins.

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
<i>(en millions d'euros)</i>		
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	14 976
2	(Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(85)
3	Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus) (somme des lignes 1 et 2)	14 891
Expositions sur dérivés		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	7
EU(5)a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	
7	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	
8	(Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client)	
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	
10	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	
11	Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	7
Expositions sur SFT		
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	
13	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts)	
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	
EU(14)a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du Règlement (UE) n° 575/2013	
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	
EU(15)a	(Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client)	
16	Total des expositions sur opérations de financement sur titres (somme des lignes 12 à 15a)	-
Autres expositions de hors-bilan		
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	2 316
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(1 638)
19	Autres expositions de hors-bilan (somme des lignes 17 et 18)	678
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du Règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors-bilan)		
EU(19)a	(Expositions intra-groupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du Règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors-bilan)	
EU(19)b	(Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du Règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors-bilan)	
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
20	Fonds propres de catégorie 1	1 233
21	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier (somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU(19)a et EU(19)b)	15 576
Ratio de levier		
22	Ratio de levier	7,9%
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés		
EU(23)	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	
EU(24)	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du Règlement (UE) n° 575/2013	

TABLEAU LRSPL – VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

Ce modèle a été élaboré en application de l'article 451(1)(b) du CRR afin de fournir une ventilation des expositions totales au bilan des établissements.

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES), DONT :	14 976
Expositions du portefeuille de négociation	
Expositions du portefeuille bancaire, dont :	14 976
Obligations garanties	
Expositions considérées comme souveraines	482
Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	51
Établissements	221
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	
Expositions sur la clientèle de détail	7 039
Entreprises	4 272
Expositions en défaut	83
Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	2 828

1.4.3 Informations relatives au risque de liquidité

1.4.3.1 RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dépôts à la Banque de France (hors réserves obligatoires)	360	420
Titres HQLA disponibles (après décote)	0	0
Autres actifs éligible BCE disponibles (après décote)	535	835
TOTAL RÉSERVE DE LIQUIDITÉ	895	1 255

1.4.3.2 LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR)

Le niveau moyen du ratio LCR s'établit à 127% sur la période de 12 mois s'achevant le 30 juin 2020.

TABLEAU LIQ1 – MODÈLE DE PUBLICATION DU LCR ET MODÈLE RELATIF AUX INFORMATIONS QUALITATIVES EN MATIÈRE DE LCR

Portée de la consolidation (consolidé) <i>(en millions d'euros)</i>	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	09/2019	12/2019	03/2020	06/2020	09/2019	12/2019	03/2020	06/2020
Trimestre se terminant le								
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					301	314	310	340
SORTIES DE TRÉSORERIE								
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	2 124	2 285	2 449	2 585	250	272	295	316
<i>Dépôts stables</i>								
<i>Dépôts moins stables</i>	2 124	2 285	2 449	2 585	250	272	295	316
Financement de gros non garanti								
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	235	249	254	273	56	57	58	64
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	296	259	191	114	296	259	191	114
<i>Créances non garanties</i>	66	108	120	185	66	108	120	185
Financement de gros garanti								
Exigences supplémentaires								
<i>Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté</i>	33	36	35	31	33	36	35	31
<i>Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>								
<i>Facilités de crédit et de trésorerie</i>	533	553	597	572	60	55	52	48
Autres obligations de financement contractuel	269	283	285	274	231	248	249	233
Autres obligations de financement éventuel								
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					991	1 035	1 000	992
ENTRÉES DE TRÉSORERIE								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)								
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	2 137	2 205	2 299	2 315	750	763	775	803
Autres entrées de trésorerie	358	364	374	365	256	262	269	268
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 496	2 569	2 674	2 681	1 006	1 025	1 044	1 071
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>								
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>								
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	2 496	2 569	2 674	2 681	1 006	1 025	1 044	1 071
TOTAL DE LA VALEUR AJUSTÉE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					301	315	310	315
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					248	259	250	248
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					122%	122%	125%	127%

1.4.4 Informations relatives au risque de taux d'intérêt

À fin juin 2020, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/-100 bp ; +/-75 bp ; +/-50 bp et +/-25 bp, ressort à -4 millions d'euros.

À fin juin 2020, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/-100 bp ; +/-75 bp ; +/-50 bp et +/-25 bp, ressort à -28 millions d'euros.

1.4.5 Informations relatives aux expositions faisant l'objet de mesures appliquées en réponse à l'épidémie de COVID-19

Les trois tableaux suivants fournissent des informations sur les expositions soumises à des moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués dans le

contexte spécifique de l'épidémie de COVID-19, sur les expositions nouvellement créées soumises à des systèmes de garantie publique, et le provisionnement associé.

1.4.5.1 informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs

	Valeur comptable brute							
	Expositions performantes				Expositions non performantes			
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : Instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (Stage2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont: Paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	
(en millions d'euros)								
Prêts et avances soumis à moratoire	2 358	2 342	1	90	16	-	7	
dont : ménages	194	194	-	3	-	-	-	
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	
dont : sociétés non financières	2 164	2 148	1	87	16	-	7	
dont : petites et moyennes entreprises	1 851	1 844	1	52	7	-	4	
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	

	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit								Valeur comptable brute
	Expositions performantes				Expositions non performantes				
	dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (Stage 2)		dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		dont: Paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours		
(en millions d'euros)									
Prêts et avances soumis à moratoire	19	14	-	4	5	-	2	15	
dont : ménages	-	-	-	-	-	-	-	-	
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	15	
dont : sociétés non financières	19	14	-	4	5	-	2	6	
dont : petites et moyennes entreprises	16	13	-	3	3	-	2	-	
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	

1.4.5.2 Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle des moratoires

(en millions d'euros)	Nombre de débiteurs	dont : moratoires législatifs	dont : qui ont expiré	Valeur comptable brute					
				Échéance résiduelle des moratoires					
				≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an	
Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	134 832	3 003							
Prêts et avances soumis à moratoire (accordés)	112 073	2 548	-	190	2 297	53	-	-	8
dont : ménages		229	-	35	184	3	-	-	7
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels		-	-	-	-	-	-	-	-
dont : sociétés non financières		2 319	-	155	2 113	50	-	-	1
dont : petites et moyennes entreprises		1 992	-	140	1 804	47	-	-	1
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux		-	-	-	-	-	-	-	-

1.4.5.3 Informations sur les prêts et avances nouvellement consentis fournis dans le cadre des nouveaux régimes de garantie publique applicables introduits en réponse à l'épidémie de COVID-19

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute		Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
		dont : renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	-	-	-	-
dont : ménages	-			-
dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-			-
dont : sociétés non financières	-	-	-	-
dont : petites et moyennes entreprises	-			-
dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			-

Le groupe PSA Banque France n'a pas octroyé de prêts garantis par l'État français (PGE).

1.5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSA BANQUE FRANCE

1.5.1 Présentation générale de PSA Banque France

Dénomination sociale : PSA Banque France

Nationalité : française

Siège social : 9, rue Henri Barbusse,
92230 Gennevilliers, France
Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

Depuis le 17 juillet 2020, le siège social de PSA Banque France est transféré à Poissy :

2-10 Boulevard de l'Europe
78300 Poissy, France
Tél. : +33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : depuis le 17 juillet 2020, PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Versailles :

> **N° Siren : 652 034 638**

> **N° Siret : 652 034 638 00047**

> **Code APE/NAF : 6419Z**

> **LEI : 969500JK10192K13E882**

Date de constitution et durée : PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la Société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen - la Banque Centrale Européenne - depuis 2015 et du régulateur français - l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - pour les questions relevant de sa compétence.

1.5.2 Actionnariat - structure du capital social

Actionnariat

Au 30 juin 2020, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros, divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libérées, dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote ;
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par la société Peugeot SA et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés Peugeot SA et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Aucune modification n'a eu lieu depuis l'entrée au capital de PSA Banque France par Santander Consumer Banque le 2 février 2015 à hauteur de 50%.

Le pacte d'actionnaires conclu en date du 2 février 2015 au moment de la création de la co-entreprise qu'est PSA Banque France prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une *lock-up period* pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres

Les titres représentatifs du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.5.3 Conseil d'Administration et organes de direction

Le Conseil d'Administration de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de six ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Tous les trois ans, une rotation de la Présidence du Conseil d'Administration, assurée par un administrateur non exécutif, fait l'objet d'une nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque. Il en va de même pour les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué :

- une première alternance est intervenue le 28 août 2017 qui a pris fin le 31 août 2020. Ainsi pendant cette période, la fonction de Président non exécutif a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, en l'occurrence par M. Rémy Bayle. La fonction de Directeur Général a été occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, en l'occurrence M. Jean-Paul Duparc et la fonction de Directeur Général Délégué a été occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, à savoir M. Laurent Aubineau ;
- une seconde rotation a pris effet au 1^{er} septembre 2020, voyant la fonction de Président non exécutif occupée cette fois par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque, M. David Turiel Lopez, la fonction de Directeur Général occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance en la personne de M. Laurent Aubineau et la fonction de Directeur Général Délégué occupée par un administrateur désigné par Santander Consumer Banque en la personne de M. Jean-Paul Duparc.

Le Président avec son Conseil d'Administration et ses comités spécialisés exercent la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général délégué, le comité exécutif et les comités opérationnels.

Trois Conseils d'Administration se sont tenus sur le premier semestre 2020.

Le mandat d'administrateur de PSA Banque France ne donne pas lieu à versement de jetons de présence.

À ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours du premier semestre 2020, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

PSA Banque France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois PSA Banque France applique volontairement certaines des recommandations du code AFEP-MEDEF sur le « gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4.1^o du Code de commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société PSA Banque France.

1.5.4 Information sur les organes de Direction Générale et d'administration


1.5.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION


Liste des mandats exercés ou expirés au cours du premier semestre de l'exercice 2020 par les administrateurs de PSA Banque France et les Représentants Permanents d'administrateurs

RÉMY BAYLE		Comités
 <p>Né le 26 décembre 1961</p>	<p>Président du Conseil d'Administration Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 31 août 2020</p>	<p>> Audit et risques > Nominations > Rémunérations</p>
	<p>Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2020</p> <p>Directeur Général et administrateur > Banque PSA Finance (France)</p> <p>Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Opel Bank S.A. (France)</p> <p>Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France)</p>	

JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 Né le 16 mai 1968	Directeur Général Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2017 Échéance du mandat : 31 août 2020	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2024 > Exécutif
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2020 Directeur Général (échéance du mandat : 31 août 2020) et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)	

LAURENT AUBINEAU		Comité
 Né le 29 décembre 1962	Directeur Général délégué Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2017 Échéance du mandat : 31 août 2020	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2021 > Exécutif
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2020 Directeur Général délégué (échéance du mandat : 31 août 2020) et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)	

DAVID TURIEL LOPEZ		Comités
 Né le 20 janvier 1965	Administrateur Début de mandat : 27 juin 2019 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2020 Directeur Général délégué, membre du comité exécutif et administrateur > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Membre et Président du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Banque S.A. (France) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France) Membre du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Bank Spolka Akcyjna (Pologne) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Banco Santander Consumer S.A. (Portugal) Administrateur Unique > Santander Consumer Bank Spolka Akcyjna (Pologne)	

MARTIN THOMAS		Comités
 Né le 22 février 1974	Administrateur Début de mandat : 2 février 2015 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2020 Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) Président du Directoire > Santander Consumer Banque S.A. (France)	


ARNAUD DE LAMOTHE		Comités
 Né le 24 septembre 1966	Administrateur Début de mandat : 8 février 2017 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés au cours du premier semestre 2020 Directeur Général délégué > Banque PSA Finance (France) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) > PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (France) Administrateur > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > Peugeot Citroën Leasing (Fédération de Russie) > Banca PSA Italia SPA (Italie) > PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni) > Opel Bank SA (France) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)	


Liste des mandats exercés depuis le 1^{er} septembre 2020

DAVID TURIEL LOPEZ		Comités
 Né le 20 janvier 1965	Président du Conseil d'administration Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2023	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Administrateur Début de mandat : 27 juin 2019 Échéance du mandat : 2021	
Autres mandats exercés Directeur Général délégué, membre du comité exécutif et administrateur > Santander Consumer Finance S.A. (Espagne) Membre et Président du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Banque S.A. (France) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) Membre du Conseil de Surveillance > Santander Consumer Bank Spolka Akcyjna (Pologne) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Banco Santander Consumer S.A. (Portugal) Administrateur Unique > Santander Consumer Bank Spolka Akcyjna (Pologne)		

LAURENT AUBINEAU		Comité
 Né le 29 décembre 1962	Directeur Général Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2023	> Exécutif
	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2021	
Autres mandats exercés Directeur Général (depuis le 1^{er} septembre 2020) et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France)		

JEAN-PAUL DUPARC		Comité
 Né le 16 mai 1968	Directeur Général Délégué Début de mandat : 1 ^{er} septembre 2020 Échéance du mandat : 2023	> Exécutif
	Administrateur Début de mandat : 28 août 2017 Échéance du mandat : 2024	
Autres mandats exercés Directeur Général Délégué (depuis le 1^{er} septembre 2020) et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > Conseil d'Administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France)		

RÉMY BAYLE		Comités
 Né le 26 décembre 1961	Administrateur Début de mandat : 23 avril 2015 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés Directeur Général et administrateur > Banque PSA Finance (France) Vice-Président du Conseil d'Administration et administrateur > Opel Bank S.A. (France) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV (France)	

MARTIN THOMAS		Comités
 Né le 22 février 1974	Administrateur Début de mandat : 2 février 2015 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés Président du Conseil d'Administration (depuis le 1 ^{er} septembre 2020) et administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) Président du Directoire > Santander Consumer Banque S.A. (France)	

ARNAUD DE LAMOTHE		Comités
 Né le 24 septembre 1966	Administrateur Début de mandat : 8 février 2017 Échéance du mandat : 2021	> Audit et risques > Nominations > Rémunérations
	Autres mandats exercés Directeur Général délégué > Banque PSA Finance (France) Président du Conseil d'Administration et administrateur > Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie) > PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (France) Administrateur > Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR (France) > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne) > Peugeot Citroën Leasing (Fédération de Russie) > Banca PSA Italia SPA (Italie) > PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni) > Opel Bank SA (France) Membre du Conseil de Surveillance > PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)	

1.5.4.2 COMITÉS

A. Le comité d'audit et risques

Au 30 juin 2020, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

A partir du 1^{er} septembre 2020 :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ, Président	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Martin THOMAS	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

B. Le comité des nominations

Au 30 juin 2020, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

A partir du 1^{er} septembre 2020 :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

C. Le comité des rémunérations

Au 30 juin 2020, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

A partir du 1^{er} septembre 2020 :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Banque France
Martin THOMAS, Président	Administrateur de PSA Banque France
David TURIEL LOPEZ	Administrateur et Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France
Rémy BAYLE	Administrateur de PSA Banque France
Arnaud de LAMOTHE	Administrateur de PSA Banque France

D. Le comité exécutif

Au 30 juin 2020, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général
Laurent AUBINEAU	Directeur Général délégué
Johnny AUDEBOURG	Responsable organisation informatique
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Gregory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Pedro CASTRO	Directeur financier
Philippe CHAILLOUT	Directeur des ventes
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Laure DURAND	Directrice des opérations
Catherine NOGUIER	Secrétaire général
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Patrick POULETTY	Directeur marketing et digital

A partir du 1^{er} septembre 2020 :

Nom	Fonction
Laurent AUBINEAU	Directeur Général
Jean-Paul DUPARC	Directeur Général délégué
Johnny AUDEBOURG	Responsable organisation informatique
Jean-Charles BATTAGLIA	Directeur des risques
Gregory BONNIN	Directeur des ressources humaines
Pedro CASTRO	Directeur financier
Philippe CHAILLOUT	Directeur des ventes
Charles DUMAS ALONSO	Directeur de l'audit
Laure DURAND	Directrice des opérations
Catherine NOGUIER	Secrétaire général
Gilles PEREZ	Directeur du recouvrement
Patrick POULETTY	Directeur marketing et digital

1.5.5 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63, rue de Villiers,
92200 Neuilly-sur-Seine,

société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 euros,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2022.

Représentée au 30 juin 2020 par Isabelle Gallois Mollat et
Laurent Tavernier.

Mazars

61, rue Henri Régnauld,
92400 Courbevoie,

société anonyme au capital de 8 320 000 euros, enregistrée
au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153.

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles.

Durée du mandat : six ans.

Date de fin de mandat : exercice comptable 2026.

Représentée au 30 juin 2020 par Matthew Brown.

1. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2020

2.

2.1	BILAN CONSOLIDÉ	46	2.5	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	50
2.2	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	47	2.6	NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	51
2.3	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	48	2.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE	78
2.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	49			

2.1 BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Actif			
Caisse, banques centrales	3	396	453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5	1 218	979
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	12 888	13 524
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20.1	-	-
Actifs d'impôts courants	24.1	15	9
Actifs d'impôts différés	24.1	2	1
Comptes de régularisation et actifs divers	7	378	377
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immobilisations corporelles		26	18
Immobilisations incorporelles		-	-
Écarts d'acquisition		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		14 923	15 362

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2020	31/12/2019
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	1	2
Instruments dérivés de couverture	9	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10	4 074	3 738
Dettes envers la clientèle	11	3 099	2 877
Dettes représentées par un titre	12	4 972	5 971
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20.1	-	-
Passifs d'impôts courants	24.1	5	3
Passifs d'impôts différés	24.1	420	374
Comptes de régularisation et passifs divers	13	738	776
Provisions		28	23
Dettes subordonnées	14	155	155
Capitaux propres		1 431	1 443
Capitaux propres part du groupe		1 431	1 443
Capital et réserves liées		757	757
Réserves consolidées		676	688
dont résultat net part du groupe		108	254
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2)	(2)
Intérêts minoritaires		-	-
TOTAL DU PASSIF		14 923	15 362

2.2 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	17	250	227	475
Intérêts et charges assimilées	18	(43)	(37)	(78)
Commissions (produits)	19	70	68	139
Commissions (charges)	19	(2)	(2)	(4)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	20	-	-	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-	-
Produits des autres activités	21	10	12	23
Charges des autres activités	21	(11)	(9)	(24)
Produit Net Bancaire		274	259	529
Charges générales d'exploitation	22	(79)	(78)	(154)
Personnel		(32)	(33)	(66)
Autres charges générales d'exploitation		(47)	(45)	(88)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(3)	(3)	(5)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés		-	-	-
Résultat brut d'exploitation		192	178	370
Coût du risque de crédit	23	(31)	(14)	(37)
Résultat d'exploitation		161	164	333
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Charges des engagements sociaux		-	-	-
Produits des engagements sociaux		-	-	-
Autres éléments hors exploitation		(5)	-	-
Résultat avant impôt		156	164	333
Impôt sur les bénéfices	24.2 et 24.3	(48)	(31)	(79)
Résultat net		108	133	254
dont intérêts minoritaires		-	-	-
dont part du groupe		108	133	254
Résultat par action (en euros)		11,93 €	14,69 €	28,06 €

2.

2.3 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	30/06/2020			30/06/2019			31/12/2019		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	156	(48)	108	164	(31)	133	333	(79)	254
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Éléments recyclables par résultat									
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation reprise en résultat net</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation directe par capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables par résultat									
Écarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,4	(0,2)	0,2	-	-	-	(0,7)	0,4	(0,3)
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	156	(48)	108	164	(31)	133	332	(79)	254
<i>dont intérêts minoritaires</i>			-			-			-
<i>dont part du groupe</i>			108			133			254

2.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées			Écarts d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Au 31 décembre 2018	145	593	19	550	(2)	-	1 305	-	1 305
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	133	-	-	133	-	133
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(58)	-	-	(58)	-	(58)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(58)	-	-	(58)	-	(58)
Au 30 juin 2019	145	593	19	567	(2)	-	1 322	-	1 322
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	121	-	-	121	-	121
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	145	593	19	688	(2)	-	1 443	-	1 443
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	108	-	-	108	-	108
Dividendes versés à Santander Consumer Finance	-	-	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
Dividendes versés à Banque PSA Finance	-	-	-	(60)	-	-	(60)	-	(60)
Au 30 juin 2020	145	593	19	676	(2)	-	1 431	-	1 431

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- > une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- > une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- > une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros, par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe « Fonds propres et exigence de fonds propres » du rapport semestriel d'activité.

2.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat avant impôts	156	164	333
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	3	2	4
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	44	17	56
Pertes/gains nets des activités d'investissement	-	-	-
Produits/charges des activités de financement	1	2	3
Autres mouvements	(262)	(65)	(12)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements	(214)	(44)	51
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	330	(935)	194
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 036	(508)	(1 367)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(995)	1 368	1 395
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	103	220
Impôt sur les bénéfices versés	(7)	(37)	(50)
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	364	(9)	392
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	306	111	776
Flux liés aux participations	-	-	-
Encaissements liés aux cessions de filiales	-	-	-
Décassements liés aux acquisitions de filiales	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-	(1)	(2)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(1)	(3)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	-	1
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-	(1)	(2)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
Décassements liés aux dividendes payés à :	(120)	(116)	(116)
à Santander Consumer Finance	(60)	(58)	(58)
à Banque PSA Finance	(60)	(58)	(58)
Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement/décassement lié à la dette subordonnée	(3)	(3)	(5)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(123)	(119)	(121)
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	183	(9)	653
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 424	771	771
Caisse, banques centrales (actif et passif)	453	329	329
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	971	442	442
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 607	762	1 424
Caisse, banques centrales (actif et passif)	396	432	453
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 211	330	971

2.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire

NOTE 1	Faits marquants de la période et structure du groupe	52	NOTE 12	Dettes représentées par un titre	62
NOTE 2	Principes comptables	53	NOTE 13	Comptes de régularisation et passifs divers	64
NOTE 3	Caisse, banques centrales	54	NOTE 14	Dettes subordonnées	65
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	54	NOTE 15	Juste valeur des actifs et passifs financiers	66
NOTE 5	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	55	NOTE 16	Autres engagements	67
NOTE 6	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	56	NOTE 17	Intérêts et produits assimilés	68
NOTE 7	Comptes de régularisation et actifs divers	58	NOTE 18	Intérêts et charges assimilées	69
NOTE 8	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	58	NOTE 19	Commissions	70
NOTE 9	Instruments dérivés de couverture - passifs	60	NOTE 20	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	70
NOTE 10	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	61	NOTE 21	Produits et charges nets des autres activités	72
NOTE 11	Dettes envers la clientèle	62	NOTE 22	Charges générales d'exploitation	72
			NOTE 23	Coût du risque	72
			NOTE 24	Impôt sur les bénéfices	74
			NOTE 25	Information sectorielle	76
			NOTE 26	Événements postérieurs à la clôture	77

NOTE 1 Faits marquants de la période et structure du groupe

A. FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'épidémie de coronavirus COVID-19 qui sévit dans le monde entier a affecté les activités de production et commerciales du Groupe PSA. Pour faire face à cette situation inédite de crise sanitaire imposant une période de confinement national du 17 mars au 11 mai 2020, le groupe PSA Banque France a mis en place de nombreuses mesures temporaires d'urgence pour répondre spécifiquement à la menace de prolifération du coronavirus et au soutien ininterrompu de l'activité de ses clients.

Parmi celles-ci, les mesures principales prises ont été :

- pour les activités de financement à la clientèle finale :
 - le report de manière proactive et systématique des échéances pour une durée de 90 jours pour une cible de clientèle petites et moyennes entreprises et professionnels,
 - le décalage sur leur demande de la date d'exigibilité de 30 jours de l'échéance d'avril et de certaines échéances suivantes pour les particuliers et les autres PME non éligibles au report systématique.
- pour les activités de financement du réseau des concessionnaires et en accord avec les marques du Groupe PSA, l'allongement de la période de gratuité de :
 - de 30 jours pour les véhicules neufs, ainsi que pour les véhicules de démonstration,
 - de 60 jours pour les véhicules d'occasion et les pièces de rechange en stock au démarrage de l'épidémie de COVID-19.

Une description plus détaillée est mentionnée dans le chapitre F du paragraphe 1.1.2.2 du rapport d'activité semestriel.

B. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Il n'y a pas eu d'évolution de périmètre au sein du groupe PSA Banque France durant le premier semestre 2020.

C. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Code ISO pays	Participation de PSA Banque France		30/06/2020		31/12/2019		
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Filiales								
<i>Financement des ventes</i>								
CREDIPAR	FR	100	-		IG	100	IG	100
CLV	FR	-	100	CREDIPAR	IG	100	IG	100
Entités ad hoc								
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French LT Leases Master	FR	-	-		IG	100	IG	100
FCT Auto ABS French Leases 2018	FR	-	-		IG	100	IG	100

NOTE 2 Principes comptables

Les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2020 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ces comptes consolidés condensés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2019.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2020 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception de l'application des nouveaux textes obligatoires : cf. ci-après le paragraphe « Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 ».

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Au 30 juin 2020, la présentation des comptes consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le référentiel IFRS comprend les IFRS, les IAS (*International Accounting Standard*), ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020

Il n'y a pas de nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2020, appliqués par le groupe PSA Banque France.

Néanmoins, le 24 avril 2020, dans le contexte économique exceptionnel lié à la pandémie de COVID-19, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en urgence un exposé-sondage intitulé « *Covid-19-Related Rent Concessions (Proposed amendment to IFRS 16)* », lequel propose de modifier IFRS 16 de telle manière que les preneurs puissent bénéficier de l'exemption d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer correspond à une modification du contrat de location. La période de commentaires a pris fin le 8 mai 2020. L'amendement entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020, sous réserve de son adoption par la Commission européenne.

« Allègements de loyer liés à la COVID-19 (modification d'IFRS 16) » :

Cet amendement vise à modifier la norme de manière à :

- accorder aux preneurs une exemption de la nécessité d'évaluer si un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la COVID-19 constitue une modification du contrat de location ;
- exiger que les preneurs qui appliquent l'exemption doivent comptabiliser un allègement au titre d'un loyer accordé en raison de la COVID-19 comme n'étant pas une modification du contrat de location ;
- exiger que les preneurs qui appliquent l'exemption présentent l'information s'y rapportant ;
- exiger que les preneurs appliquent l'exemption de manière rétrospective selon IAS 8, sans qu'ils aient à retraiter les chiffres de la période précédente.

L'amendement n'affecte pas les bailleurs et ne présente pas d'impact pour le groupe PSA Banque France.

NOTE 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Caisse et CCP	-	-
Banque centrale*	396	453
<i>dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France</i>	36	33
TOTAL	396	453

* En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type actif liquide de haute qualité dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

4.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading*	1	2
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	(1)	(2)
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Titres de participation comptabilisés par juste valeur par résultat	-	-
TOTAL	-	-

* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Notes 9.1 et 20.1).

4.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE - ACTIFS

POUR 2020

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	1,0	-	1,0	-	1,0
<i>swaps avec appel de marge</i>	1,0	-	1,0	-	1,0
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Produits à recevoir	-	-	-	-	-
<i>swaps avec appel de marge</i>	-	-	-	-	-
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total à l'actif	1,0	-	1,0	(1,0)	-
Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 13)	-	-	1,0	(1,1)	(0,1)
Total au passif	-	-	1,0	(1,1)	(0,1)

POUR 2019

<i>Swaps gagnants</i> (en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur positive	1,9	-	1,9	-	1,9
<i>swaps avec appel de marge</i>	1,9	-	1,9	-	1,9
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(1,7)	(1,7)
Produits à recevoir	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>swaps avec appel de marge</i>	0,1	-	0,1	-	0,1
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total à l'actif	1,9	-	1,9	(1,7)	0,2
Appels de marge reçus sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en produits constatés d'avance - cf. Note 13)	-	-	2,1	(1,7)	0,4
Total au passif	-	-	2,1	(1,7)	0,4

NOTE 5 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

VENTILATION CRÉANCES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Créances à vue hors groupe	1 218	979
Comptes ordinaires débiteurs	1 218	979
<i>dont détenus par les fonds de titrisation</i>	158	170
<i>dont nanti au titre de l'opération SRT*</i>	126	126
Montants à recevoir sur comptes de banque	-	-
Comptes et prêts financiers au jour le jour	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Créances à terme	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL	1 218	979

* Au profit du fonds commun de titrisation Auto ABS Synthetic French Loans 2019.

2.

NOTE 6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

6.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Vente à crédit	2 420	2 484
dont encours titrisés ⁽¹⁾	1 869	1 887
Location avec option d'achat ⁽²⁾	4 123	3 862
Capital restant dû et intérêts à recevoir	4 587	4 318
dont encours titrisés ⁽¹⁾	2 335	1 565
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(464)	(456)
dont encours titrisés ⁽¹⁾	(250)	(153)
Location longue durée ⁽²⁾	3 137	2 926
Capital restant dû et intérêts à recevoir	3 388	3 182
dont encours titrisés ⁽¹⁾	1 004	1 059
Intérêts non courus sur location longue durée	(251)	(256)
dont encours titrisés ⁽¹⁾	(86)	(102)
Dépôts de garantie activité location	-	-
dont encours titrisés ⁽¹⁾	-	-
Créances commerciales	2 359	3 352
Entreprises liées avec le Groupe PSA	-	-
Hors groupe	2 359	3 352
dont encours titrisés ⁽¹⁾	94	843
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	558	574
Comptes ordinaires	107	141
Entreprises liées avec le Groupe PSA	6	2
Hors groupe	101	139
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	184	185
Étalement des coûts d'acquisition	274	285
Étalement des frais de dossiers	(23)	(27)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(67)	(72)
TOTAL DES CRÉANCES AU COÛT AMORTI ⁽³⁾	12 888	13 524
dont encours titrisés ⁽¹⁾	4 966	5 099

(1) Le groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de financement par titrisation (cf. Note 6.3).

(2) Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que le groupe PSA Banque France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS 24, le groupe PSA Banque France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

6.2 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES PAR SEGMENT

Segment IFRS 8	Client final							Total	
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés				
	Type de financement	(A - cf. renvoi B Note 23.1)	(B - cf. renvoi A Note 23.1)	(C - cf. renvoi C Note 23.1)					
<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019	
Vente à crédit	12	12	2 407	2 470	1	2	2 420	2 484	
Location avec option d'achat	8	8	4 072	3 815	43	39	4 123	3 862	
Location longue durée	247	241	1 955	1 761	935	924	3 137	2 926	
Créances commerciales	2 359	3 352	-	-	-	-	2 359	3 352	
Autres créances	550	565	5	6	3	3	558	574	
Comptes ordinaires	107	141	-	-	-	-	107	141	
Éléments intégrés au coût amorti	2	3	156	155	26	27	184	185	
TOTAL DES ENCOURS PAR SEGMENT IFRS 8	3 285	4 322	8 595	8 207	1 008	995	12 888	13 524	

6.3 OPÉRATIONS DE FINANCEMENT PAR TITRISATION

Fonds	Closing, i.e. première date de cession	Type de financement	Créances cédées nettes	
			Au 30/06/2020	Au 31/12/2019
FCT Auto ABS French Loans Master	13/12/2012 ⁽²⁾	Vente à crédit	1 869	1 887
FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013	03/05/2013 ⁽²⁾	Créances Commerciales	94	843
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016	28/07/2016 ⁽²⁾	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	1 762	910
FCT Auto ABS French LT Leases Master	27/07/2017 ⁽²⁾	Location longue durée ⁽³⁾	918	957
FCT Auto ABS French Leases 2018	23/11/2018	Location avec option d'achat ⁽¹⁾	323	502
TOTAL			4 966	5 099

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).

(2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Lorsque CREDIPAR se refinance par titrisation, il utilise des Fonds Commun de Titrisation (FCT) auxquels il cède ses créances. Ces FCT constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fonds, financé par le placement des tranches senior sur la plupart des opérations.

NOTE 7 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Débiteurs divers	249	163
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	187	115
État et autres organismes sociaux	63	67
Produits à recevoir	7	11
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	6	9
Charges constatées d'avance	6	5
<i>dont appels de marge payés sur swaps*</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	4	5
<i>dont hors groupe</i>	(4)	(5)
Autres comptes de régularisation	53	131
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	9	6
TOTAL	378	377

* Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 3,9 millions d'euros au 30 juin 2020, contre 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (cf. Notes 8.2 & 9.2).

NOTE 8 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

8.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	1	2
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés	-	-
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	1	2

Les *swaps* classés en *trading* concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces *swaps* sont compensées par les variations de juste valeur de *swaps* en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR.

En effet, le taux du *swap* mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le *swap* mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Note 4.1 et 20.1).

8.2 COMPENSATION DES SWAPS DE TRADING AVEC APPEL DE MARGE - PASSIFS

POUR 2020

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps perdants (en millions d'euros)					
Juste valeur négative	-	1,1	1,1	-	1,1
<i>swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>swaps</i> sans appel de marge	-	1,1	1,1	-	1,1
Compensation	-	-	-	-	-
Charge à payer	-	-	-	-	-
<i>swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>swaps</i> sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	-	1,1	1,1	-	1,1
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	-	-	-
Total à l'actif	-	-	-	-	-

POUR 2019

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps perdants (en millions d'euros)					
Juste valeur négative	-	2,2	2,2	-	2,2
<i>swaps</i> avec appel de marge	-	-	-	-	-
<i>swaps</i> sans appel de marge	-	2,2	2,2	-	2,2
Compensation	-	-	-	-	-
Charge à payer	-	0,1	0,1	-	0,1
<i>swaps</i> avec appel de marge	-	0,1	0,1	-	0,1
<i>swaps</i> sans appel de marge	-	-	-	-	-
Total au passif	-	2,3	2,3	-	2,3
Appels de marge payés sur <i>swaps</i> de <i>trading</i> (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	-	-	-
Total à l'actif	-	-	-	-	-

2.

NOTE 9 Instruments dérivés de couverture – passifs

9.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Juste valeur négative des swaps de couverture	4	5
des emprunts	-	-
des EMTN/NEU MTN	-	-
des obligations	-	-
des NEU CP, autres dettes représentées par un titre	-	-
des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)	4	5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 9.2)	(4)	(5)
Charges à payer sur swaps de couverture	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	-	-

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en *Fair Value Hedge* est donnée dans la Note 20.

9.2 COMPENSATION DES SWAPS DE COUVERTURE AVEC APPEL DE MARGE – PASSIFS

POUR 2020

<i>Swaps perdants (en millions d'euros)</i>	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Juste valeur négative	(9,3)	13,1	3,8	-	3,8
<i>swaps avec appel de marge</i>	(9,3)	13,1	3,8	-	3,8
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(3,9)	(3,9)
Charge à payer	(0,2)	0,3	0,1	-	0,1
<i>swaps avec appel de marge</i>	(0,2)	0,3	0,1	-	0,1
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total au passif	(9,5)	13,4	3,9	(3,9)	-
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance – cf. Note 7)	-	-	4,1	(3,9)	0,2
Total à l'actif	-	-	4,1	(3,9)	0,2

POUR 2019

	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps perdants (en millions d'euros)					
Juste valeur négative	(1,9)	6,5	4,6	-	4,6
<i>swaps avec appel de marge</i>	(1,9)	6,5	4,6	-	4,6
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(4,9)	(4,9)
Charge à payer	(0,1)	0,5	0,3	-	0,3
<i>swaps avec appel de marge</i>	(0,1)	0,5	0,3	-	0,3
<i>swaps sans appel de marge</i>	-	-	-	-	-
Total au passif	(2,0)	6,9	4,9	(4,9)	-
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 7)	-	-	5,0	(4,9)	0,1
Total à l'actif	-	-	5,0	(4,9)	0,1

NOTE 10 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

VENTILATION DES DETTES À VUE/À TERME

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes à vue	7	9
Comptes ordinaires créditeurs	6	7
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	-	-
Comptes et emprunts financiers au jour le jour	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Autres sommes dues	1	2
Dettes rattachées à vue	-	-
Dettes à terme hors groupe	4 070	3 740
Bancaires classiques	2 270	2 440
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	1 770	1 890
Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 16)	1 800	1 300
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	-	-
Frais d'émission à étaler	-	-
Dettes rattachées à terme	(3)	(11)
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI*	4 074	3 738

* L'intégralité de la dette est en euro.

2.

NOTE 11 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes à vue	2 658	2 435
Comptes courants	290	222
Entreprises liées avec le Groupe PSA	86	110
Hors groupe	205	112
Comptes d'épargne sur livret	2 317	2 155
Autres sommes dues à la clientèle	51	58
Entreprises liées avec le Groupe PSA	-	-
Hors groupe	51	58
Dettes rattachées	10	15
<i>dont comptes d'épargne sur livret</i>	10	15
Dettes à terme	425	420
Comptes à terme	414	408
Autres dettes à terme	11	12
Entreprises liées	-	-
Hors groupe	11	12
Dettes rattachées	6	6
<i>dont comptes à terme</i>	6	6
TOTAL*	3 099	2 877

* L'intégralité de la dette est en euro.

Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement » (cf. Note 25.1).

NOTE 12 Dettes représentées par un titre

12.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	3 297	3 748
EMTN, NEU MTN et assimilés ⁽¹⁾	2 613	2 833
<i>dont en cours de livraison</i>	-	10
NEU CP	684	915
<i>dont en cours de livraison</i>	-	-
Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 12.3)	1 681	2 225
Dettes rattachées	3	9
Titrisation	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	(9)	(11)
Frais d'émission et primes d'émission à étaler	(9)	(11)
TOTAL DES DETTES AU COÛT AMORTI ⁽²⁾	4 972	5 971

(1) En janvier 2020, le groupe PSA Banque France a procédé au remboursement de son premier EMTN émis en 2017 avec une maturité de 3 ans pour un montant de 500 millions d'euros.

(2) L'intégralité de la dette est en euro.

12.2 ÉCHÉANCIER DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE HORS DETTES RATTACHÉES

(en millions d'euros)	30/06/2020			31/12/2019		
	Titrisations	TCN	Autres	Titrisations	TCN	Autres
0 à 3 mois	22	666	-	29	595	-
3 mois à 6 mois	26	237	-	630	484	-
6 mois à 1 an	105	237	-	234	520	-
1 an à 5 ans	1 528	2 157	-	1 332	2 149	-
+5 ans	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 681	3 297	-	2 225	3 748	-

12.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION

TITRES ÉMIS PAR LES FONDS DE TITRISATION

(en millions d'euros)	Obligations émises					
	Fonds	Obligations	Notation ⁽¹⁾	Au 30/06/2020	Au 31/12/2019	À l'origine
FCT Auto ABS French Loans Master			<i>Fitch/Moody's</i>			
		Classe A	AA/Aa2	1 790	1 804	N/A
		Classe B	-	157	155	N/A
FCT Auto ABS DFP Master - Compartment France 2013			<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	-	600	N/A
		Classe B	-	98	272	N/A
FCT Auto ABS French Leases Master - Compartment 2016			<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	947	600	N/A
		Classe B	-	845	343	N/A
FCT Auto ABS French LT Leases Master			<i>Not Rated</i>			
		Classe A	-	538	600	N/A
		Classe B	-	379	393	N/A
FCT Auto ABS French Leases 2018			<i>Moody's/DBRS</i>			
		Classe A	Aaa/AAA	183	365	450
		Classe B	A1/AA (low)	60	60	60
		Classe C	<i>Not Rated</i>	90	90	90
Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾				(3 406)	(3 057)	
TOTAL				1 681	2 225	

(1) Notation obtenue au closing ou en date de dernière restructuration de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres senior, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

NOTE 13 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	227	298
Entreprises liées	179	248
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	179	248
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	48	50
Dettes financières ⁽¹⁾	19	10
Hors groupe	19	10
État et autres organismes sociaux	86	41
Charges à payer	153	201
Entreprises liées	30	25
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	25	21
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	5	4
Hors groupe	123	176
Autres créiteurs divers	172	156
Entreprises liées	34	16
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	34	16
Hors groupe	138	140
Produits constatés d'avance	15	18
<i>dont appels de marge reçus sur swaps ⁽²⁾</i>	-	-
Entreprises liées	9	7
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	9	7
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
Hors groupe	6	11
Autres comptes de régularisation	66	52
Hors groupe	66	52
TOTAL	738	776

(1) Impact suite à la mise en place de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, comptabilisé également en immobilisations corporelles à l'actif du bilan.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 1 million d'euros au 30 juin 2020, contre 1,7 million d'euros au 31 décembre 2019 (cf. Note 4.2).

NOTE 14 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées	155	155
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	77,5	77,5
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	77,5	77,5
Dettes rattachées	-	-
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	-	-
<i>dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance</i>	-	-
TOTAL	155	155

14.1 VARIATION DES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Flux de trésorerie				30/06/2020
	Ouverture	Encaissements	Décaissements	Variation résultat	
Dettes subordonnées	155	-	-	-	155
Dettes rattachées	-	-	(1)	1	-
TOTAL	155	-	(1)	1	155

(en millions d'euros)	Flux de trésorerie				31/12/2019
	Ouverture	Encaissements	Décaissements	Variation résultat	
Dettes subordonnées	-	155	-	-	155
Dettes rattachées	-	-	(2)	2	-
TOTAL	-	155	2	2	155

NOTE 15 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Écart	
	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Actif						
Caisse, banques centrales	396	453	396	453	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ⁽²⁾	1 218	979	1 218	979	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ⁽³⁾	12 915	13 572	12 888	13 524	27	48
Passif						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	1	2	1	2	-	-
Instruments dérivés de couverture ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit ⁽⁴⁾	4 057	3 735	4 074	3 738	17	3
Dettes représentées par un titre ⁽⁴⁾	4 925	5 996	4 972	5 971	47	(25)
Dettes envers la clientèle ⁽²⁾	3 099	2 877	3 099	2 877	-	-
Dettes subordonnées ⁽⁴⁾	128	150	155	155	27	5

La valeur au bilan est conservée pour l'ensemble des postes à l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes.

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

> au paragraphe (3) pour les prêts et créances sur la clientèle ;

> au paragraphe (4) pour les dettes.

(3) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(4) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

> pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles sur le marché (niveau 1) ;

> pour la dette envers les établissements de crédit et la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

NOTE 16 Autres engagements

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle ⁽¹⁾	648	677
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	289	305
garanties reçues sur encours clientèle	289	305
garanties reçues sur titres détenus	-	-
autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur de la clientèle	5	6
dont entreprises liées avec le Groupe PSA	-	-
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-
Autres ⁽³⁾	126	126
Autres engagements donnés		
Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable ⁽⁴⁾	584	942
à la Banque Centrale Européenne	584	942

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Les garanties CHUBB s'élèvent à 171 millions d'euros au 30 juin 2020 contre pour 187 millions d'euros à fin décembre 2019. Le montant des garanties COFACE reste inchangé à 118 millions d'euros au 30 juin 2020.

(3) Garantie financière reçue au titre de l'opération SRT.

(4) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 1 701 millions d'euros de titres ABS et 848 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisé pour un total de 2 335 millions d'euros. Le groupe PSA Banque France ayant tiré 1 800 millions d'euros (cf. Note 10), il reste donc 584 millions d'euros mobilisables, soit un financement autorisé non utilisé de 535 millions d'euros après décote.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

NOTE 17 Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	250	227	475
Opérations avec la clientèle	246	225	470
Ventes à crédit	75	76	152
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	-	-	-
<i>dont encours titrisés</i>	52	32	78
Location avec option d'achat	146	129	268
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	21	19	40
<i>dont encours titrisés</i>	46	47	93
Location longue durée	93	84	174
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	-	-	-
<i>dont encours titrisés</i>	31	35	67
Créances commerciales	32	28	60
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	19	19	42
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	5	5	10
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	-
Rémunérations des apporteurs	(97)	(92)	(188)
Ventes à crédit	(36)	(35)	(73)
Location avec option d'achat/location longue durée	(61)	(57)	(115)
Autres financements	-	-	-
<i>dont entreprises liées avec le Groupe PSA</i>	(18)	(18)	(32)
Autres coûts d'acquisition	(8)	(5)	(6)
Opérations avec les établissements de crédit*	4	2	5
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
TOTAL	250	227	475

* Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO. Le taux d'intérêt retenu pour les opérations de refinancement long terme TLTRO-II conduites par la BCE tient compte de la confirmation, reçue en 2018, du taux d'intérêt négatif de -0,40% (taux de la facilité de dépôt). Pour le TLTRO-III, un taux de -0,50% (taux de la facilité de dépôt à partir de mi-septembre 2019) a été retenu, mais pour la période d'un an commençant le 24 juin 2020, un taux de -1% s'appliquera suite aux décisions de la BCE dans le contexte spécifique de l'épidémie de COVID-19.

NOTE 18 Intérêts et charges assimilées

18.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Sur les passifs financiers au coût amorti		(40)	(33)	(70)
Opérations avec la clientèle		(24)	(17)	(35)
Ventes à crédit		-	-	-
Location avec option d'achat		-	-	-
Location longue durée		-	-	-
Créances commerciales		(4)	(2)	(6)
Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)		-	-	-
Comptes ordinaires		-	-	-
Comptes d'épargne	18.2	(13)	(14)	(26)
Engagements de financement reçus		(7)	(1)	(3)
Opérations avec les établissements de crédit	18.3	(5)	(6)	(12)
Dettes représentées par un titre	18.4	(11)	(10)	(23)
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	18.5	(1)	(2)	(4)
Autres intérêts et charges assimilées		(2)	(2)	(4)
TOTAL		(43)	(37)	(78)

18.2 INTÉRÊTS SUR COMPTES D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Intérêts sur comptes d'épargne	(13)	(14)	(26)
sur livret	(10)	(12)	(21)
sur compte à terme	(3)	(2)	(5)
TOTAL	(13)	(14)	(26)

18.3 INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(3)	(4)	(7)
dont entreprises liées avec le Groupe PSA	-	-	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	(2)	(4)
Charges d'intérêts d'actifs	-	-	(1)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(2)	(4)
TOTAL	(5)	(6)	(12)

18.4 INTÉRÊTS SUR DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Charges sur dettes représentées par un titre	(8)	(8)	(18)
dont titrisation : obligations placées	(2)	(3)	(5)
Charges sur dettes subordonnées	(1)	(1)	(2)
Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission	(2)	(1)	(3)
TOTAL	(11)	(10)	(23)

18.5 INTÉRÊTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Swaps de couverture (Fair Value Hedge)	(1)	(2)	(4)
dont entreprises liées avec le Groupe PSA	-	-	-
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	-	-	-
TOTAL	(1)	(2)	(4)

NOTE 19 Commissions

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Produits	70	68	139
Commissions accessoires aux contrats de financement	6	7	15
Commissions sur prestations des activités de service	64	61	124
Autres	-	-	-
Charges	(2)	(2)	(4)
Commissions sur prestations des activités de service	(2)	(2)	(4)
Autres	-	-	-
TOTAL	68	66	135

NOTE 20 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

20.1 ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-	-
Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la JV par résultat		-	-	-
Gains/pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-	-
Gains/pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction*		-	-	-
Résultat de la comptabilité de couverture	20.2	-	-	(2)
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle		1	(6)	(2)
Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts		(1)	6	-
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts		-	-	-
Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts		-	-	-
TOTAL		-	-	(2)

* Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. À l'exception des frais d'intermédiation, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf. Note 4.1 et 9.1).

20.2 RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Risque de taux

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des *swaps* de couverture de taux s'élève à un montant de 1 950 millions d'euros au 30 juin 2020.

Risque de change

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats-cadres CDEA (*Cleared Derivatives Execution Agreement*) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 23.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE LA COUVERTURE EN TAUX EN JUSTE VALEUR (FAIR VALUE HEDGE)

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Écart de réévaluation des encours clientèle (vente à crédit, location avec option d'achat et location longue durée)				
Ventes à crédit	(0,1)	0,1		
Location avec option d'achat	(0,2)	0,1		
Location longue durée	(0,1)	0,1		
Total valorisation nette	(0,4)	0,4	(0,8)	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle				
À l'actif	-	-		
Au passif (Note 9)	(3,8)	(4,6)		
Total valorisation nette	(3,8)	(4,6)	0,8	0,0
Inefficacité en stock	(4,2)	(4,2)	-	0,0
Écart de réévaluation des emprunts couverts				
Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des emprunts				
À l'actif	-	-		
Au passif (Note 9)	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-
Inefficacité en stock	-	-	-	-
Écart de réévaluation des obligations couvertes				
Valorisation nette	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations				
À l'actif	-	-		
Au passif (Note 9)	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-
Inefficacité en stock	-	-	-	-

NOTE 21 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	30/06/2020			30/06/2019			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession des véhicules d'occasion	9	-	9	11	-	11	22	-	22
Quote-part sur opérations faites en commun	-	(5)	(5)	-	(4)	(4)	-	(9)	(9)
Autres produits/charges d'exploitation bancaire	-	(5)	(5)	-	(4)	(4)	-	(4)	(4)
Autres produits/charges d'exploitation	1	(1)	-	1	(1)	-	1	(11)	(10)
TOTAL	10	(11)	(1)	12	(9)	3	23	(24)	(1)

NOTE 22 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Frais de personnel	(32)	(33)	(66)
Rémunérations	(20)	(21)	(41)
Charges sociales	(9)	(9)	(18)
Intéressement et participation	(3)	(3)	(7)
Autres charges générales d'exploitation	(47)	(45)	(88)
dont entreprises liées avec le Groupe PSA	(20)	(19)	(42)
dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance	(1)	(1)	(2)
TOTAL	(79)	(78)	(154)

NOTE 23 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

23.1 ÉVOLUTION DE L'ENCOURS

(en millions d'euros)	Coût du risque						Total coût du risque au 30/06/2020	Bilan au 30/06/2020
	Bilan au 31/12/2019	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
Retail								
Créances en stage 1	7 871	341	-	-	-	-	-	8 212
Créances en stage 2	179	57	-	-	-	-	-	236
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	146	24	-	-	(12)	-	(12)	158
Encours brut	8 196	422	-	-	(12)	-	(12)	8 606
Dépréciations créances en stage 1	(26)	-	(16)	3	-	-	(13)	(39)
Dépréciations créances en stage 2	(19)	-	(5)	6	-	-	1	(18)
Dépréciations créances en stage 3	(99)	-	(33)	22	-	-	(11)	(110)
Dépréciations	(144)	-	(54)	31	-	-	(23)	(167)
Éléments intégrés au coût amorti	155	1	-	-	-	-	-	156
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 6.2)	8 207	423	(54)	31	(12)	-	(35)	8 595
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3	3	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail			(54)	31	(12)	3	(32)	

(en millions d'euros)	Coût du risque						Total coût du risque au 30/06/2020	Bilan au 30/06/2020
	Bilan au 31/12/2019	Production nette	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties		
Corporate réseaux								
Créances en Stage 1	3 657	(817)	-	-	-	-	-	2 840
Créances en Stage 2	628	(211)	-	-	-	-	-	417
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en Stage 3 ⁽¹⁾	58	(10)	-	-	-	-	-	48
Encours brut	4 343	(1 038)	-	-	-	-	-	3 305
Dépréciations créances en stage 1	(1)	-	(2)	3	-	-	1	-
Dépréciations créances en stage 2	(5)	-	(2)	2	-	-	-	(5)
Dépréciations créances en stage 3	(18)	-	(8)	8	-	-	-	(18)
Dépréciations	(24)	-	(12)	13	-	-	-	(23)
Éléments intégrés au coût amorti	3	-	-	-	-	-	-	3
Encours net (B – cf. renvoi A de la Note 6.2)	4 322	(1 038)	(12)	13	-	-	-	3 285
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
Coût du risque Corporate réseaux			(13)	13	-	-	-	-
Corporate et assimilés								
Créances en stage 1	828	(92)	-	-	-	-	-	736
Créances en stage 2	128	108	-	-	-	-	-	236
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	22	(1)	-	-	-	-	-	21
Encours brut	978	15	-	-	-	-	-	993
Dépréciations créances en stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances en stage 2	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations créances en stage 3	(10)	-	(1)	2	-	-	1	(9)
Dépréciations	(11)	-	(1)	2	-	-	1	(10)
Éléments intégrés au coût amorti	28	(2)	-	-	-	-	-	25
Encours net (C – cf. renvoi C de la Note 6.2)	995	13	(1)	2	-	-	1	1 008
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés			(1)	2	-	-	1	-
Encours total								
Créances en stage 1	12 356	(568)	-	-	-	-	-	11 788
Créances en stage 2	935	(46)	-	-	-	-	-	889
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en stage 3	226	13	-	-	(12)	-	(12)	227
Encours brut	13 517	(601)	-	-	(12)	-	(12)	12 904
Dépréciations créances en stage 1	(28)	-	(18)	6	-	-	(12)	(40)
Dépréciations créances en stage 2	(25)	-	(7)	8	-	-	-	(25)
Dépréciations créances en stage 3	(126)	-	(42)	32	-	-	(10)	(136)
Dépréciations ⁽²⁾	(179)	-	(67)	46	-	-	(22)	(201)
Éléments intégrés au coût amorti	186	(1)	-	-	-	-	-	185
Encours net (A+B+C)	13 524	(603)	(67)	46	(12)	-	(33)	12 888
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	3	3	-
Dépréciations autres opérations clientèle	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
TOTAL COÛT DU RISQUE			(68)	46	(12)	3	(31)	

(1) Le groupe PSA Banque France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (Purchased or Originated Credit Impaired - POCI) pour 44 millions d'euros à fin juin 2020 (54 millions d'euros à fin décembre 2019). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

(2) Une provision additionnelle (ajustement post-modèle) de 12,7 millions d'euros a été comptabilisée afin de prévenir des impacts estimés de la crise de COVID-19 sur les futures créances douteuses.

23.2 ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Créances en stage 1						
Dotations pour dépréciations	(16)	(2)	-	(18)	(4)	(9)
Reprises de dépréciations	4	2	-	6	6	8
Créances en stage 2						
Dotations pour dépréciations	(5)	(2)	-	(7)	(5)	(8)
Reprises de dépréciations	6	2	-	8	6	8
Créances en stage 3						
Dotations pour dépréciations	(33)	(8)	(1)	(42)	(24)	(36)
Reprises de dépréciations	22	8	2	32	16	18
Autres opérations clientèle en stage 3						
Dotations pour dépréciations	-	(1)	-	(1)	(1)	(1)
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(12)	-	-	(12)	(12)	(27)
Récupérations sur créances amorties	3	-	-	3	3	10
COÛT DU RISQUE	(32)	-	1	(31)	(14)	(37)

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe « Risque de crédit » du rapport de gestion au 31 décembre 2019.

NOTE 24 Impôt sur les bénéfices

24.1 ÉVOLUTION DES POSTES DE BILAN

(en millions d'euros)	Bilan au 31/12/2019	Résultat	Capitaux propres	Règlements	30/06/2020
Impôts courants					
Actif	9				15
Passif	(3)				(5)
TOTAL	6	(3)	-	7	10
Impôts différés					
Actif	1				2
Passif	(374)				(420)
TOTAL	(373)	(45)	-	-	(418)

24.2 CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 du rapport annuel 2019 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 31%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

À fin décembre 2019 et à fin juin 2020, les impôts sont évalués suivant les taux prévus par la loi de finance 2019 pour l'année, et la loi de finance 2020, publiée le 28 décembre 2019, pour les années suivantes.

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Impôts courants			
Impôt sur les bénéfices	(3)	(21)	(34)
Impôts différés			
Impôts différés de la période	(45)	(10)	(45)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-	-
TOTAL	(48)	(31)	(79)

24.3 PREUVE D'IMPÔT DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE

(en millions d'euros)	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat avant impôt	156	164	333
Différences permanentes	4	4	3
Total imposable	160	168	336
Charge d'impôt théorique	(51)	(58)	(116)
Taux théorique	32,02%	34,43%	34,43%
Évaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15%	5	28	40
<i>dont impact de la réévaluation du stock d'IDP se retournant à partir du 1^{er} janvier 2021</i>	5	28	40
Contributions sur revenus distribués	-	-	-
Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS 12)	(2)	(1)	(3)
Autres	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	(48)	(31)	(79)
Taux effectif d'impôt groupe	29,9%	18,4%	23,4%

24.4 IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS SUR DÉFICITS REPORTABLES

(en millions d'euros)	31/12/2019	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotations pour dépréciation / Reprises	30/06/2020
Impôts différés actifs sur déficits reportables	-	1	-		1
Dépréciations	-			-	-
TOTAL	-	1	-	-	1

NOTE 25 Information sectorielle

25.1 ÉLÉMENTS DE BILAN

POUR 2020

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 30/06/2020
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
Actif					
Prêts et créances sur la clientèle	3 285	8 595	1 008	-	12 888
Caisse, banques centrales	96	250	51	-	397
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	141	1 076	-	1 218
Autres postes de l'actif				420	420
TOTAL DE L'ACTIF					14 923
Passif					
Dettes de refinancement*	2 594	8 511	989	-	12 094
Dettes envers la clientèle*	3	44	4	-	51
Autres postes du passif				1 347	1 347
Capitaux propres				1 431	1 431
TOTAL DU PASSIF					14 923

POUR 2019

(en millions d'euros)	Activités de financement				Total au 31/12/2019
	Corporate Réseau	Client final		Éléments non répartis	
		Retail	Corporate et assimilés		
Actif					
Prêts et créances sur la clientèle	4 322	8 207	995	-	13 524
Caisse, banques centrales	138	262	53	-	453
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30	125	824	-	979
Autres postes de l'actif				406	406
TOTAL DE L'ACTIF					15 362
Passif					
Dettes de refinancement*	2 824	8 665	1 039	-	12 528
Dettes envers la clientèle*	17	37	4	-	58
Autres postes du passif				1 333	1 333
Capitaux propres				1 443	1 443
TOTAL DU PASSIF					15 362

* Dans l'information sectorielle, les « Comptes courants clientèle », les « Comptes d'épargne sur livret » et les « Comptes à terme » sont présentés dans les « Dettes de refinancement ».

25.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

AU 30 JUIN 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 30/06/2020
	Client final				Assurances et services	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Éléments non répartis		
Intérêts et produits assimilés	38	189	18	5		250
Intérêts et charges assimilées	(13)	(25)	(4)	(1)		(43)
Commissions (produits)	1	3	2	-	64	70
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	-	9	1	-		10
Charges des autres activités	-	-	-	(11)		(11)
Produit net bancaire	26	176	17	(7)	62	274
Coût du risque de crédit	-	(32)	1			(31)
Résultat après coût du risque	26	144	18	(7)	62	243
Charges générales d'exploitation et assimilées				(82)		(82)
Résultat d'exploitation	26	144	18	(89)	62	161

AU 30 JUIN 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Activités de financement					Total au 30/06/2019
	Client final				Assurances et services	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Éléments non répartis		
Intérêts et produits assimilés	35	172	18	2		227
Intérêts et charges assimilées	(7)	(28)	(4)	2		(37)
Commissions (produits)	2	3	2	-	61	68
Commissions (charges)	-	-	-	-	(2)	(2)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-		-
Produits des autres activités	1	10	1	-		12
Charges des autres activités	(1)	-	-	(8)		(9)
Produit net bancaire	30	157	17	(4)	59	259
Coût du risque de crédit	-	(15)	1			(14)
Résultat après coût du risque	30	142	18	(4)	59	245
Charges générales d'exploitation et assimilées				(81)		(81)
Résultat d'exploitation	30	142	18	(85)	59	164

NOTE 26 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 30 juin 2020 et jusqu'au 22 septembre 2020, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

A noter toutefois que post-clôture, une rotation de la présidence du Conseil d'Administration est entrée en vigueur en date du 1^{er} septembre 2020, conformément à l'accord de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque.

2.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2020

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société PSA BANQUE FRANCE, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 22 septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au COVID-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 22 septembre 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 22 septembre 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Laurent Tavernier Isabelle Gallois Mollat

Mazars
Matthew Brown

Déclaration de la personne responsable du rapport semestriel 2020

RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2020

Laurent Aubineau

Directeur Général de PSA Banque France

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité du présent document présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poissy, le 30 septembre 2020



Laurent Aubineau

Directeur Général de PSA Banque France

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

www.labrador-company.com

8, rue Lantiez - 75017 Paris - Tél. : +33 (0)1 53 06 30 80 - Fax : +33 (0)1 53 06 63 58
RCS PARIS B 384 362 182 - SAS au capital de 100.000 €



FRANCE

PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 2-10 Boulevard de l'Europe - 78300 POISSY
R.C.S Versailles 652 034 638 - Siret 652 034 638 00047

Code APE/NAF : 6419Z

Code interbancaire : 14749

LEI : 969500JK10192K13E882

www.psa-banque-france.com

tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55